

La Baraquette • Le Barthas • Le Basset • Le Bessou • Castanet le Haut • Les Clèdes • La Combelle • La Coste • La Croix de Mounis
Le Dévès • L'Espinouse • Fagairolles • Le Fau • Ginestet • Le Mas • Moulières • Le Nougayrol • Olque • Pabo • Le Péras
Le Prat de Cèbe • St Amans de Mounis • La Salesses • Sansac • Sayret • Les Sauzes



Reflets

n°59
Juin 2023



Bulletin Municipal

Quinquette à La Ferme du Devès

JUILLET

Samedi 1er juillet « COCCODRILLO BLUES »
Blues Folk Rock

Samedi 8 juillet « FAÏPAKAO »
Chansons Festives

Samedi 15 juillet « MOTHER FOLK »
Unplugged Rock

Samedi 22 juillet « LES FAUSSAIRES »
Chansons Festives et Pop

Mercredi 26 juillet « NINI'N'DRUM »
Chansons Jazz Folk Pop + Soirée KARAOKE

Samedi 29 juillet « JERSEY JULIE »
Jazz Gospel Blues

AOÛT

Mercredi 2 août « NINI'N'DRUM »
Chansons Jazz Folk Pop + Soirée KARAOKE

Samedi 5 août « LES BARACUENOS »
Cumbia Latino

Mercredi 9 août « NINI'N'DRUM »
Chansons Jazz Folk Pop + Soirée KARAOKE

Samedi 12 août « LA CHANSON SWING »

Mercredi 16 août « NINI'N'DRUM »
Chansons Jazz Folk Pop + Soirée KARAOKE

Samedi 19 août « LOCKOUT »
Pop Rock

Samedi 26 août « UN AIR D'AVIATEUR »
Chansons Françaises

SOIRÉES à partir de 19h30 • SPECTACLES à 21h
Assiettes fermières 🌻 Buvette 🌻 Chapeau pour les artistes

Réservations
conseillées :

06 82 69 24 21
lafermedeaves@gmail.com





Mairie de
Castanet
Le Haut

2 rue de la Mairie

Tél.: 04 67 23 60 49

Fax : 04 67 23 60 31

Mail : castanetlehaut@orange.fr

HORAIRES : lundi : de 14h00 à 17h00

mardi : de 09h00 à 12h00

jeudi, vendredi : de 14h00 à 17h00



Le mot du Maire

Sommaire

- Page 1 :** • **Le mot du Maire**
- Page 3 :** • **Infos Mairie :**
- Tolérance ZÉRO contre des incivilités inacceptables !
- Page 4 :**
- Commémoration du 8 mai
 - Mémorial de Fautrou
 - Ressource en eau Orb Libron : vers un été très tendu !
- Page 6 :**
- Travaux en photos
- Page 8 :**
- Etat Civil
- Page 9 :** • **Infos Communales**
- Tombe la neige...
- Page 10 :**
- Le pèlerinage de Saint Eutrope
 - Le repas des Aînés a aiguisé les appétits !
- Page 11 :**
- Jean Michel Rinaldi chante Julien Clerc !
- Page 12 :**
- La RNCFS fête ses 50 ans !
- Page 13 :**
- Découverte d'un fossile de sigillaire à Castanet-le-Haut
- Page 15 :** • **Portrait :**
- Yvan Besse, une envie de faire et un enthousiasme indéfectibles !
- Page 17 :** • **Infos Associatives**
- Des nouvelles de l'ASL
 - L'A.C.C.A de Castanet le Haut
- Page 18 :**
- L'association VAL'S au Péras
- Page 20 :** • **Ecoles de Pabo et de Plaisance**
- Page 23 :** • **Passé Communal :**
- Que la fête commence !
- Page 34 :** • **Côté Nature :** le paillage

Et au milieu du bulletin, les pages détachables des réunions du conseil municipal.

Madame, Monsieur, chers administrés,

La parution de ce bulletin avant la période estivale est important, car il permet d'annoncer les diverses manifestations prévues en juillet et août. Je tiens en premier lieu à remercier l'équipe rédactionnelle qui relève largement le défi de publier trois « Reflets » par an et de respecter les périodes de parutions prévues. Vous êtes nombreuses et nombreux à souligner tout l'intérêt que vous portez à cette revue. A plusieurs reprises vous avez pu lire certains articles sur un personnage de la commune ou sur le passé communal. Dans ce bulletin sera traité l'histoire des fêtes locales. Nous lançons un appel, pour nous apporter toutes documentations ou photos sur des événements passés. Je tiens à vous rappeler que vous pouvez également consulter notre site internet <https://www.castanetlehaut.com>. Vous y trouverez des informations au fil de l'eau mais aussi des liens qui vous permettront de consulter les sites du secteur, vous pourrez vous informer sur les diverses manifestations culturelles, les festivités, les animations... Je profite de cette occasion pour vous rappeler qu'à l'heure de la dématérialisation il est important de communiquer au secrétariat de mairie vos adresses mails et surtout de nous informer de tout changement.

Comme vous le savez, nous allons avoir une situation critique suite au déficit hydrique. Nous constatons que les sources, les ruisseaux, rivières sont à leur niveau estival. Les pluies d'automne, d'hiver et de printemps n'ont pas été au rendez-vous pour recharger les nappes. A titre d'exemple, c'est la première année depuis que le plan d'eau de Castanet le Haut a été réalisé que nous n'avons pas à le nettoyer. Le ruisseau de Capials n'a pas



été en crue et n'a pas transporté de matériaux comme les années précédentes. Les services de l'État ont largement communiqué sur cette situation. Le Préfet de l'Hérault a pris un arrêté sur l'utilisation de la ressource en eau. Nous avons pris la décision de ne pas fleurir les villages du fait de l'interdiction de l'arrosage des fleurs. Plusieurs fontaines ou robinets d'eau sur le réseau ont été supprimés. Nous avons demandé aux services du Syndicat Mare et Libron de nous informer régulièrement de la situation au niveau des sources. Les quelques épisodes pluvieux ont été salutaires pour la végétation mais hélas n'ont pas eu d'incidence sur les sources. Le réchauffement climatique est une réalité, nous devons dans l'avenir modifier nos habitudes pour l'usage de l'eau.

Les comptes rendus du conseil municipal vous permettent de suivre la gestion communale, c'est donc un sujet que je ne vais pas développer mais je vais me limiter à vous donner quelques informations : La rénovation de la salle polyvalente de la mairie est terminée. Des travaux importants sont en cours dans le village, suite à de nombreuses fuites sur le réseau d'eau potable et d'assainissement. Il a été décidé de rénover les réseaux humides avant de refaire le revêtement de la chaussée. Nous avons bien conscience de la gêne occasionnée aux habitants du village et les remercions pour leur compréhension. Nous avons pris la décision d'effectuer une signalisation horizontale sur certains chemins communaux pour améliorer la circulation par temps de brouillard. La consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'îlot de ruines au village est lancée. Prochainement nous recevrons Kleber Mesquida, Président du Conseil Départemental, nous lui présenterons le projet à cette occasion.

Plusieurs animations sont proposées cet été, certaines à l'initiative de la commune, d'autres par les associations. Vous avez été nombreux à participer au repas des Aînés qui a eu lieu le dimanche 14 mai. Cela démontre le besoin de se rencontrer pour un moment d'échange et de convivialité. Je vous incite à participer aux différentes manifestations, votre présence sera d'un réel soutien pour les organisateurs. Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Max ALLIES

infos

Mairie



Tolérance **ZÉRO** contre des incivilités inacceptables !

Ces derniers temps, trop d'incivilités ont (encore) été observées.

Jusqu'à présent, abandons de déchets, de gravats, d'immondices, de vieux meubles... avaient été signalés.

Mais, dernièrement, c'était sans compter sur une délinquance gratuite et éhontée ! En effet, certains individus ont sauvagement fait sauter le grillage entourant le pesquier du moulin du Nougayrol. Quelques jours plus tard, c'est la croix calvaire du carrefour de Ginestet qui a été arrachée de son socle pour venir atterrir dans le fossé, ainsi que les panneaux de signalisation routière !

Christophe, l'agent communal, a dû travailler sans relâche pour réparer ces délits.

La municipalité essaie de combattre ces méfaits par des actions de communication, d'information, voire d'éducation et de pédagogie pour éviter l'escalade, car il faut bien que tout un chacun réalise que ces comportements inciviques portent atteinte à notre cadre de vie et aux règles essentielles du vivre ensemble.

Espérons qu'avec l'aide du garde-champêtre mis à disposition par la CCMLHL deux demi-journées par mois, ce genre d'incivilités ne se reproduiront plus !



● Commémoration du 8 mai

Cette année, pour commémorer la victoire des troupes Françaises, deux gerbes ont été déposées : devant le monument aux morts de la mairie, ainsi qu'au mémorial de Fautrou. Merci aux personnes, plus nombreuses que l'an passé, qui sont venues s'associer à ce devoir de mémoire, en hommage aux anciens combattants.



● Mémorial de Fautrou

La commémoration du 79^{ème} anniversaire des combats du Pont de la Mouline se tiendra **le 23 août, à 11h30, au Mémorial de Fautrou.**



Ressource en eau Orb Libron : **vers un été très tendu !**

Des déficits pluviométriques très importants depuis 2 ans

Les précipitations hivernales, celles qui rechargent nos nappes et nos cours d'eau, sont déficitaires depuis deux saisons. En 2022, les pluies des 12 et 13 mars 2022 avaient permis de limiter les dégâts pour l'été 2022.

En 2023, la situation s'est encore tendue par rapport à 2022. En effet, depuis plusieurs mois, le niveau des précipitations sur l'Orb et le Libron est largement inférieur aux normales (- 40%) et les nappes n'ont pas pu être rechargées.

S'il ne pleut pas, la situation sera critique pour nos nappes et nos cours d'eau

Les niveaux des sources et des cours d'eau aujourd'hui sont ceux que l'on a classiquement au mois d'août. Sans précipitations, il y a pour la première fois depuis plus de 25 ans, un risque de rupture des usages : les débits et volumes nécessaires ne permettront en effet pas de satisfaire tous les besoins : besoins pour le milieu aquatique, pour les activités de sport d'eau vive, pour l'irrigation et pour l'eau potable. Les usages non prioritaires feront l'objet de mesures de restriction.

Face aux risques de rupture des usages, il faut anticiper dès à présent

- En encourageant tous les usagers à une démarche responsable par une très large diffusion des outils de communication joints, via des articles de presse, réseaux sociaux...
- En montrant l'exemple en choisissant dès à présent de ne pas fleurir nos villages avec des essences consommatrices en eau ;
- En veillant au respect des mesures de restriction ou d'interdiction que le Préfet serait emmené à prendre dans le cadre d'un arrêté sécheresse ;
- En n'hésitant pas, si le besoin s'en faisait sentir, de prendre un arrêté municipal complémentaire à celui du préfet pour tenir compte des spécificités locales.

À LA MAISON

- Ne faites pas tourner les lave-linges ou les lave-vaisselles à moitié vides
- Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette
- Préférez les douches aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau. Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau
- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

LA CHASSE AUX FUITES

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = des centaines de m³ par an

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage
- Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte, ...
- Réglez vos appareils d'arrosage automatique pour que le débit soit adapté
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Privilégiez 2-3 arrosages copieux par semaine que de petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

LES BONNES RÉFLEXES POUR UNE CONS'EAU MODÉRÉE

1

LIMITER L'ARROSAGE EN PLEIN JOUR

JARDINS

FLEURS

TERRAIN

2

LIMITER LE NETTOYAGE DES :

VOITURES

FAÇADES

VOIES PUBLIQUES/PRIVÉES

3

LIMITER LE REMPLISSAGE DES PISCINES

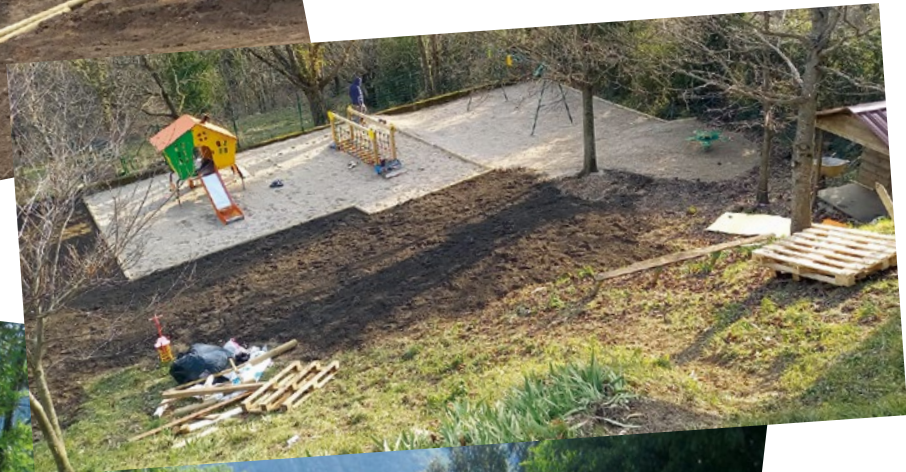
4

LIMITER FONCTIONNEMENT DES FONTAINES À CIRCUIT OUVERT

L'eau est une ressource rare, alors économisons la !

● Travaux en photos

Aménagement et remplacement des jeux d'enfants de la cour de l'école de Pabo



Columbarium de St Amans de Mounis

Merci à Philippe RABOUIN du Péras qui a donné de son temps pour fabriquer en fer forgé un pourtour sur chacun des columbariums de Castanet et St-Amans afin que les possesseurs d'un emplacement puissent déposer des fleurs ou plaques en hommage à leurs proches sans crainte que le vent les cassent. Le travail est de qualité et devrait durer dans le temps !



Peinture des
rambarde du pont
de Castanet



Réinstallation de la croix
de la route du Fau

Merci à Michel BOUSQUET et Roger
MARTINEZ pour leur aide précieuse.



Rénovation
de la salle de Castanet



● Etat Civil



- **Ulysse et Elie** des jumeaux nés le 29 mai 2023
enfants de Pauline FREJAVILLE-SAUVAGNAC et Jason BRILLAUD de Pabo



- **Raphaële BOURILLET et Elise GEOFFRION**
du Nougayrol le 13 mai 2023



Décès

- **Fernand ALLIES** de « La Tinandière » décédé le 5 mars 2023
- **Philippe GARBAL** de Castanet le haut décédé le 11 avril 2023
- **Bernard METGE** de Fagairolles décédé le 4 mai 2023



Bienvenue...

... à Castanet le Haut

Edith DEPARIS nouvelle locataire d'un logement
communal à Castanet le haut



infos

Communales

et les rendez-vous à ne pas manquer

● Tombe la neige...

Après un mois de décembre clément, marquant un fort contraste avec la douceur de ce début d'année, à la mi-janvier, l'hiver n'avait pas dit son dernier mot.

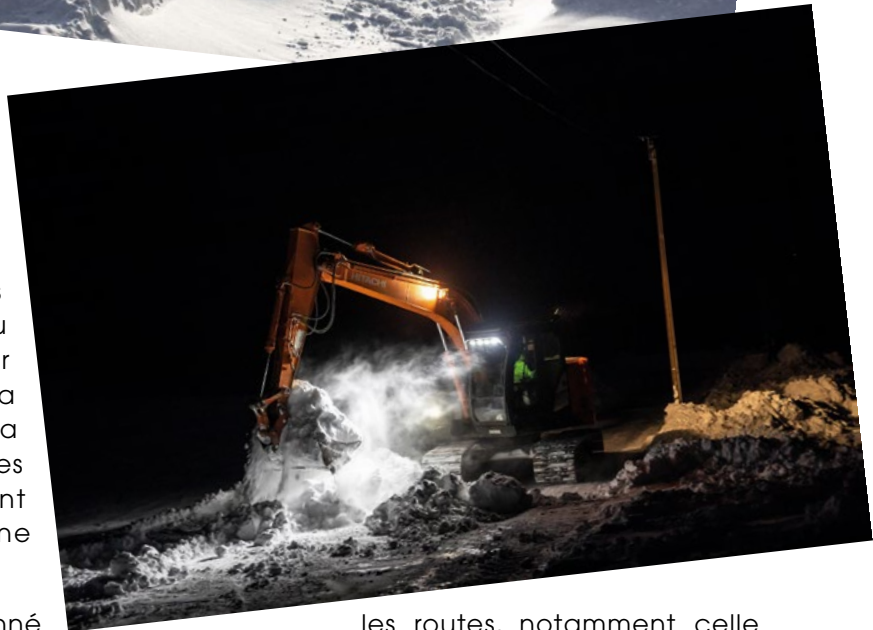
En effet, la neige est venue s'inviter, d'abord les 16 et 17 janvier au soir, recouvrant la commune d'un manteau blanc : une quinzaine de centimètres à la Croix de Mounis et près du double au sommet de l'Espinouse. Un premier épisode enchanteur pour les petits comme pour les grands !

Le 19 janvier, bis repetita, les flocons faisaient leur retour. Sauf que cette fois-ci, la perturbation qui touchait les Hauts Cantons s'est largement intensifiée. Les cumuls ont atteint 20 cm sur l'ensemble du village et 50 à 60 cm sur les sommets. À noter que le vent, très fort en soirée et pendant la nuit, sera un facteur aggravant, favorisant la formation de congères avec des températures en chute vertigineuse. Plusieurs jours se sont ainsi écoulés sans que le thermomètre ne remonte au dessus de zéro !

Les chasse-neige du Département ont sillonné le col de la Croix de Mounis, dans un ballet incessant. Ce qui n'a pas empêché certains gros camions d'être stoppés ou bloqués tout le long du col, en attendant de s'équiper ou d'être secourus par les autochtones.

Sur les nombreuses voiries communales, même combat. Au Fau, la Salesse, le Prat de Cèbe ou encore Ginestet, des congères immenses se sont formées, avec lesquelles Emmanuel Gayraud s'est battu sans relâche pour endiguer ces amas neigeux et verglacés, activant même sa pelle mécanique à chenilles sur la route du Fau, le chasse neige « classique » n'étant plus efficace tant il y en avait, ramenée en permanence par de grosses bourrasques de vent. Un énorme travail, de jour comme de nuit, offrant un spectacle inédit !

A Castanet et Pabo, Christophe, notre agent communal, n'a pas compté ses heures pour dégager au mieux les rues et places, utilisant une saleuse manuelle qui n'avait plus servi depuis des lustres !



les routes, notamment celle

Tous les habitants se sont montrés solidaires et autonomes pour faire face à cet épisode de neige.

Alors, bien évidemment la neige, les anciens en avaient l'habitude, elle faisait partie du déroulement hivernal. Mais, de nos jours, avec la hausse des températures qui viennent engendrer bien des interrogations climatiques, voir nos magnifiques paysages et autres espaces sauvages enneigés et scintillants le soleil revenu, fait plaisir à voir... et à photographier !

Plus de photos en ligne sur le site internet de Castanet : www.castanetlehaut.com

● Le Pèlerinage de Saint Eutrope

Le temps incertain n'a pas découragé les nombreux pèlerins (près de quarante personnes) qui, comme chaque année, ont participé au pèlerinage de Saint Eutrope, le dimanche 30 avril.

En effet, les quelques gouttes tombées n'ont pas réussi à entacher la cérémonie, célébrée par les frères Philippe et Marie Pâques. Deux prêtres venus dire la messe, au seuil de la chapelle érigée sur ce piton rocheux, depuis des temps immémoriaux.

A la montée, chacun(e) a cheminé à son rythme sur un chemin régulièrement entretenu par la commune.

Après la descente, le verre de l'amitié était offert par la mairie de Castanet-le-Haut, au départ du sentier menant à l'édifice.

Plus de photos en ligne sur le site internet de Castanet : www.castanetlehaut.com



● Le repas des Aînés a aiguisé les appétits !

Deux ans que, pour cause de Covid, le traditionnel repas des aînés n'avait pas eu lieu. Une absence qui commençait à peser. C'est donc, tout heureux, que le samedi 14 mai, 90 participants ont eu le plaisir de se retrouver à Cambon, autour de tables magnifiquement dressées.

Et, si l'événement venait ponctuer agréablement le début du printemps, plutôt frisquet, il faut bien le constater, il régnait une ambiance des plus chaleureuse dans la salle « La Cardabelle », nouvellement inaugurée.

Un espace bien conçu où le chef du restaurant « La Clairière » avait mis les petits plats dans les grands. Au menu, une place d'honneur fut laissée aux produits de ce terroir de caractère auquel appartient Cambon et Salvergues. Des mets alliant saveurs et couleurs, savamment présentés, avant dégustation, par l'épouse du chef.

Le Maire de Castanet-le-Haut, Max Allies, entouré de Marie Casarès, Maire de Cambon et Salvergues, de Daniel Vidal, Maire de Murat-sur-Vèbre, Président de la Communauté de Communes des Monts de

Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, souhaitait la bienvenue aux participants en présentant ce nouveau bâtiment.

Les convives, ravis, ont savouré avec un appétit aiguisé des spécialités locales particulièrement appréciées.

Avant de se quitter, l'assemblée a remercié la municipalité pour cette invitation qui permet de se retrouver ou de se rencontrer et bien sûr d'échanger !

Les photos sont en ligne sur le site internet de Castanet : www.castanetlehaut.com



L'équipe du restaurant «La Clairière»



● Jean Michel Rinaldi chante Julien Clerc !

L'artiste sera en concert le samedi 22 juillet, à 21h30, place de la Mairie.

« A quoi sert une chanson si elle est désarmée ? ». C'est en reprenant ces paroles d'« Utile » écrite par Etienne Roda-Gil, parolier historique de Julien Clerc, que Jean Michel Rinaldi affirme que lui « veut être utile à vivre et à rêver ».

Après plus de quatre décennies de carrière, en s'engageant dans un nouveau spectacle, l'artiste démontre bien que sa route n'est pas près de s'arrêter ! Son métier ? Chanteur. Et il l'exerce toujours avec autant d'élégance qu'à ses débuts. À voir son long parcours, on pourrait même dire que Jean Michel Rinaldi est un cas à part. Car, si après avoir « Laissé entrer le Soleil », il a connu une éclipse pendant un temps, il s'est vite rappelé « A nos Amours ». Toujours dans une liberté de ton clairement affichée. Et, là encore, il ne déroge pas à la règle, interprétant le répertoire de sa glorieuse idole avec sa propre voix et ses émotions.

On pourrait dire de l'histoire de Jean Michel Rinaldi qu'elle commence comme un rêve d'enfant, alors qu'à 13 ans, il plaque ses premiers accords de guitare. Dès le début des années 70, il se « fait une place » à l'âge d'or des orchestres populaires qu'il a rejoint avant de continuer en solo. Là, il affiche déjà sa « Préférence » pour les chansons de Julien Clerc avec qui il a, d'ailleurs, quelques similitudes. En effet, beau gosse, longues boucles noires, à l'époque il revêt déjà le long manteau d'Ivanovitch.



C'est dans le refuge de son île singulière, à Sète, qu'il a créé ce récital. Au programme, une trentaine de chansons d'hier et d'aujourd'hui, qu'il a sélectionné parmi les plus significatives. « Je suis très heureux de donner ce récital à Castanet, commune que je connais bien puisque j'y venais chanter avec Jean-Pierre Sardi. Que de beaux souvenirs, invité alors par le premier magistrat, Maurice Allies, le père de l'actuel maire, Max Allies. Je remercie vivement la municipalité de m'offrir le grand bonheur de présenter ce concert. »

« A vous... Jusqu'à la fin du monde », Jean Michel Rinaldi chante Julien Clerc le 22 juillet, à 21h30, place de la Mairie. Entrée Gratuite.

● La Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du Caroux-Espinouse fête ses 50 ans !



De nombreuses festivités et animations sont prévues tout au long de l'année 2023 pour fêter 50 ans de recherche et de protection de ce bel espace.

Des conférences auront lieu ce printemps et cet automne. Cette dernière portera sur les principaux résultats de recherche menée sur l'espèce emblématique de la réserve, le mouflon.

Une exposition de photos anciennes et récentes est en cours de finalisation et sera présentée dans différents lieux à proximité de la réserve. Une seconde exposition présentera les résultats de 50 ans de

recherche sur le Mouflon méditerranéen.

L'OFB fêtera officiellement les 50 ans de préservation de ce joyau avec ses partenaires, l'ONF et le Parc naturel régional du Haut Languedoc le 24 juin à La Salvetat sur Agout, pour un double anniversaire puisque ce sera également les 50 ans du Parc. Les expositions seront mises à l'honneur lors de cet évènement.

Les 2 expositions présentées par l'OFB, seront présentées à Castanet le Haut du 03 au 06 août dans la Salle de la Mairie. Entrée libre. Horaires de Mairie en semaine, avec une permanence le samedi et le dimanche.

1973-2023 : 50 ans de recherche et de protection de la biodiversité



Espace naturel emblématique de l'Hérault, la RNCFS du Caroux-Espinouse est l'une des plus anciennes zones naturelles protégées du département. Depuis toutes ces années, la faune et la flore locales, et plus globalement les milieux naturels sont préservés par les deux co-gestionnaires que sont l'Office national des forêts et l'Office français de la biodiversité.

Si la sauvegarde des espèces et de leurs milieux de vie est l'une des raisons d'être du classement de ce site, la RNCFS du Caroux-Espinouse est aussi un véritable laboratoire à ciel ouvert. Année après année, les inventaires et protocoles de recherche appliquée permettent une meilleure connaissance des espèces présentes et de leur mode de vie. En outre, ils permettent de comprendre certaines réponses de la nature aux activités humaines.

Partager et transmettre au public ce savoir et la beauté de cet environnement est une autre finalité de cet espace. Afin de conserver au mieux ce joyau de notre patrimoine naturel, et de préserver la tranquillité des espèces qui y vivent, **certains itinéraires sont ouverts au public : il est important de les respecter.**

Pour en savoir plus sur la RNCFS du Caroux-Espinouse : [La réserve nationale de chasse et de faune sauvage Le Caroux-Espinouse \(ofb.gouv.fr\)](https://www.ofb.gouv.fr/la-reserve-nationale-de-chasse-et-de-faune-sauvage-le-caroux-espinouse)

● Découverte d'un fossile de sigillaire à Castanet-le-Haut

par Jérôme GARCIA

Une portion de tronc de sigillaire fossilisé dans du schiste fut découverte dans la commune de Castanet-le-Haut, au lieu-dit La Liare, dans un secteur connu pour ses anciennes mines de charbon.¹

Il fut d'abord découvert vers 2010 par des techniciens en géologie de la société CALLIGÉE², en charge d'une étude de terrain pour un projet de développement de l'ancienne décharge de Castanet-le-Haut. Il avait été laissé sur place compte tenu de son poids



important et de l'accès peu carrossable mais ses coordonnées géographiques furent relevées par rapport à la carte IGN 1/25000^e. Ce ne fut que le 13 février 2023 que ce fossile fut retrouvé grâce à ces indications. Il fut aussitôt acheminé en lieu sûr au musée de la vie paysanne en Haut-Languedoc, à Rieumontagné, pour être étudié et exposé au public, en accord avec la commune de Castanet-le-Haut, propriétaire de la parcelle où il se trouvait.

Le fossile lors de sa découverte à La Liare

Description : Fossile cylindrique de 43cm de diamètre et 43cm de hauteur. Matériaux : Schiste. Poids : Très lourd, environ 200kg. Couleur : grisâtre.

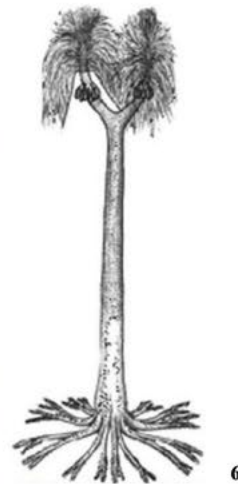
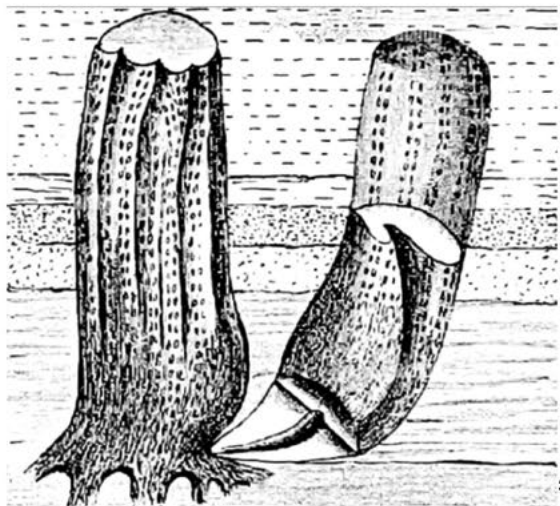
Provenance : Aucun autre morceau de ce tronc ne fut trouvé, ni la roche mère où il fut extrait. Sa provenance est assez vague compte tenu des nombreuses activités du lieu pour les mines de charbon, pour une ancienne verrerie, pour la route RD922 et pour l'ancienne décharge communale, mais elle reste néanmoins locale. L'hypothèse la plus probable est une extraction de la roche dans une des mines de charbon du secteur, notamment celle de Sainte-Barbe. Les sigillaires comptent en effet parmi les plantes datant de l'époque du carbonifère, il y a environ 300 millions d'années, et furent à l'origine de la création du charbon.^{1,3}

La flore du carbonifère locale : La flore continentale connaît au Carbonifère un grand développement. Les sigillaires sont à leur apogée (20...30 m) au Stéphanien. On les retrouve dans de nombreux bassins houillers (Loire, Isère, Tarn, Hérault, Bassin d'Alès, Decazeville...). La forme des cicatrices foliaires de ce morceau de tronc fait penser à deux espèces de sigillaires présentes dans la flore fossile occitane : *Sigillaria brardii* et *Sigillaria mamillaris*. La première est plus souvent rencontrée. Les sigillaires se retrouvent dans la flore fossile du Permien.^{3,4}



*A gauche : Le fossile exposé au musée de la vie paysanne, à Rieumontagné
A droite : Les cicatrices foliaires verticales*

Un Syringodendron : La détermination de l'espèce de sigillaire est difficile à définir car il nous manque l'empreinte de l'écorce extérieure, recouverte d'écailles. En effet, les empreintes de ce fossile sont les cicatrices des canaux d'air allant des feuilles au tronc. Celles-ci sont bien visibles sur tout le tour du tronc en bandes verticales doubles et espacées. Ce type de fossile, dont l'écorce extérieure a disparu, se nomme un syringodendron.⁴



Représentation d'un tronc de syringodendron et d'un arbre complet de sigillaire

RÉFÉRENCES :

1. **Jérôme GARCIA**, *Les mines de charbons de Castanet-le-Haut*, Cahier de Rieumontagné N°78, CRPR, janvier 2017.
2. **Yann PENHOUE** et **Christophe SUBIAS**, géologue et hydrogéologue chargés de l'étude de terrain pour la société CALLIGÉE.
3. **Lucien MATHIEU**, *Le Paléozoïque d'Arnac-sur-Dourdou*, Tome 2, CRPR, 2008
4. Site spécialisé sur les plantes fossiles : www.steurh.home.xs4all.nl (*La flore stéphanienne de Graissessac*).
5. Banque de photos en ligne, www.alamyimages.fr
6. Document en ligne, www.tempsjadis.kazeo.com (*fossiles-du-terril-des-hiercheuses-carbonifere-Belgique*).



Yvan Besse, une envie de faire et un enthousiasme indéfectibles !

par Dominique Alliès.

Figure locale bien connue, Yvan Besse est un personnage qui a vu sa vie marquée par un très fort engagement professionnel à l'APSH 34 de Plaisance, ainsi qu'associatif, où il laisse libre cours à son enthousiasme. Portrait d'un homme passionné, épris de « justesse ».

À Castanet-le-Haut, comme sur tout le secteur de St Gervais, Plaisance, Andabre (où il a résidé), on ne le présente plus ! Yvan Besse est connu et apprécié de tous. Son implication au sein de nombreuses associations locales est en effet très importante. « L'envie de rendre service et de partager, c'est dans ma nature », sourit ce dernier.

Né à Béziers, il a passé toute son enfance et sa jeunesse à St Gervais-sur-Mare. « Une terre de contraste qui m'a forgé un tempérament persévérant et battant, dès mon plus jeune âge », se remémore-t-il, non sans émotion.

Après avoir bénéficié d'un contrat TUC (Travaux d'Utilité Collective), Yvan a l'opportunité de faire un remplacement au CAT de Plaisance (à présent APSH 34). Au final, depuis plus de trois décennies, il y fait carrière comme moniteur à l'atelier espaces verts. Avec son groupe, il assure, entre autres, l'entretien et le fleurissement de Castanet et de Pabo.

« Encadrer des personnes handicapées demande une formation certaine et beaucoup de bienveillance. Une filière très enrichissante où je m'investis pleinement », souligne ce professionnel, qui a vu son métier évoluer au fil du temps, tout autant que la société.

Mais, n'ayons pas peur des mots, Yvan mène une double vie... en tant que créateur d'activités ! Des gènes qu'il porte en lui. En effet, il a su semer mille idées qui ont germé dans le sillon associatif. A commencer par le trial, en amoureux de la moto. « Au départ, j'étais adhérent du Moto-Club

de St Gervais-sur-Mare. Chaque année, nous organisons la fête du sport et proposons une démonstration de motocross au stade. Quand j'ai déménagé à Castanet-le-Haut, j'ai contacté l'ASL, à l'époque présidée par Jean-Paul Alliès et nous avons alors mis en place une compétition de moto trial durant le week-end de la fête votive. Pendant 3 éditions, de 1996 à 1998, plus de 100 concurrents se sont alignés au départ de cette manifestation organisée sous l'égide de « l'UFOLEP », explique-t-il en citant des bénévoles de l'époque : Michel Canovas, Denis Alliès, Serge Roques, Daniel Cazals... Un événement qui, pour cause d'autorisations et de réglementations trop contraignantes, ne perdurera malheureusement pas.





Qu'à cela ne tienne, ce féru de chasse se tourne alors vers le tir à l'arc. Une discipline dont il apprécie l'approche et le plaisir généré par une belle flèche. Et, comble du bonheur, il partage cette passion avec son épouse qu'il a réussi à convertir. Après avoir suivi une formation à la Fédération de Chasse, rencontré des archers lors de salons qu'il sillonne avec une envie non feinte, notre homme monte une section au sein de l'ACCA de Castanet avec Richard Rivemale, le premier à aller dans son sens, alors que d'autres se montraient plus sceptiques. Pendant plusieurs années, s'en suivront des démonstrations, à la colonie du Dèvès, ou lors de divers événements comme la fête de Fagairrolles, afin de faire découvrir cette activité au plus grand nombre. Par la force des choses et de cette passion dévorante, il deviendra également président des Chasseurs à l'Arc de l'Hérault et ce jusqu'à l'année dernière.

Dans la même veine, il est également un adepte de l'Air-Soft, sorte de Paint-Ball grandeur nature où l'on tire sur l'adversaire avec des billes de peinture biodégradables. Un jeu de rôle et de stratégie qu'il apprécie beaucoup.

Mais ce n'est pas tout. Pendant la période difficile du Covid, il a découvert le Crawler. En d'autres termes, le modélisme 4X4 ! Ces voitures radiocommandées sont conçues pour le franchissement d'obstacles sur des terrains accidentés. Et le voilà, avec ses acolytes Sébastien Marquez (qui lui a inoculé le virus) et Fabien Funda, embrigadé dans un autre engouement ! Max Allies, le Maire, lui désigne un terrain communal inexploité. Il n'en faut pas plus pour tracer un circuit incroyable, à grands renforts de maquettes, de décorations, de plantations, d'embellissements divers et variés... Bref son quotidien depuis 3 ans. « J'y monte presque tous les soirs, c'est mon petit plaisir du jour ! », ajoute Yvan.

Car, très discret, il y a quelque chose que ce cinquantenaire a bien appris de l'existence, après avoir été touché au plus profond de son être par la perte de son fils, Quentin, c'est qu'il faut réaliser ses rêves. « Cette épreuve m'a fait comprendre que la vie est ici, dans l'instant. Alors, avec ma femme, Laetitia, nous la traversons un peu plus fort, un peu plus doux, un peu plus fou... », signifie celui qui n'a pourtant pas fini de s'émerveiller et qui continue à s'amuser comme un enfant qu'il a su rester.

Encore une grande qualité de cœur qu'il cultive en famille !



Pour retrouver Yvan et sa passion du Crawler en vidéo :

www.youtube.com/watch?v=1Rb7nEbq2zc

www.youtube.com/watch?v=c2hCrRGD0CU

www.youtube.com/watch?v=sQ5AFzqA5d8



infos

Associatives

● Des nouvelles de l'ASL

Les membres de l'Association Sports et Loisirs de Castanet le Haut se sont réunis en date du 21 mars 2023 pour l'assemblée générale annuelle de l'association. Le procès verbal de cette AG est disponible sur le site internet de Castanet à l'onglet ASL.

Les concours de pétanque durant la période estivale sont reconduits. Ils débuteront **à partir du mardi 4 juillet**. Les hotdogs seront de nouveau à la carte.

Cette année, la fête locale de Castanet le Haut retrouve sa date traditionnelle (2ème week-end d'août) et se déroulera du 11 au 13 août 2023.

Plusieurs animations seront proposées, notamment des bodégas pour le vendredi et le dimanche soir, le traditionnel repas du samedi soir ainsi que le loto du dimanche après-midi. Les soirées seront animées par un DJ avec de nombreuses surprises à la clé.

Nouveauté de cette édition, une démonstration de Crawlers (voitures radiocommandées conçues pour le franchissement d'obstacles).

Le détail des animations sera publié ultérieurement sur le site de la mairie et la page Facebook de l'ASL.

● L'A.C.C.A de Castanet-le-Haut

• **Comme il est de tradition, l'A.C.C.A de Castanet-le-Haut organise son repas annuel ouvert à tout le monde le dimanche 9 juillet à 12 heures au local de chasse de la Croix de Mounis.**

Participation au repas : 20€/personne. Inscriptions avant le mardi 4 juillet auprès de Christian ALLIES au 06 87 33 56 59 ou d'Alain AUBAGNAC au 06 77 44 77 86

• **Dépôt de gerbe à la stèle de Gérard ALLIES** pour les 19 ans de sa disparition, le dimanche 27 août. Départ du local de chasse en 4X4 à 16 heures suivi au retour d'un apéritif.

• **Vente des cartes de chasse pour la saison 2023/2024 :**

- Samedi 2 septembre de 17 à 19 heures au local des chasseurs
- Samedi 9 septembre de 16 à 19 heures au local des chasseurs

Ouverture de la chasse au sanglier : dimanche 27 août

Ouverture générale de la chasse : dimanche 10 septembre

Les membres du bureau de l'ACCA souhaitent aux chasseurs de Castanet-le-Haut une bonne saison en Saint Hubert.



VAL'S



L'association VAL'S au Péras vous propose

des **stages de danse** de 2 heures en groupes (10 personnes minimum) toute l'année à 6€ / pers., et des cours de danse particuliers (Bachata, Cha cha, Rock n'roll, Paso doble, Valse, Tango, West coast swing et toutes les danses en ligne) : 25€ /pers. et 40€ /couple/ heure... Tarifs dégressifs si réguliers.

L'**adhésion** à notre association VAL'S est de **12 € à l'année**.

Après avoir fait le goûter musical dansant suivi d'un apéritif pour fêter la St Eutrope, nous allons reprendre, à la belle saison, nos fameuses **GUINGUETTES** !

Ouverture de la buvette à 18h30, repas servis de 19h30 à 21h30.

Réservation fortement conseillée.

Bien sûr, avec toujours des **petits plats** maison concoctés par la cheffe Valérie et des **animations musicales** !

Plusieurs dates sont déjà posées, même si quelques animations ne sont pas définitives et peuvent encore évoluer.

JUIN: **DIMANCHE 25** : à MIDI, participation au nouveau Festival Médiéval de NAGES avec tenue d'un stand « LesToqués du goût »: **on vous invite à venir nous rencontrer pour y déguster nos bouchées médiévales à 2,50€!**

ANIMATIONS :

JUILLET :	SAMEDI	8	: par VAL'S et le guitariste "Pat Gady"
	SAMEDI	15	: avec l'accordéoniste Jean Michel BALAYER
	MARDI	25	: par VAL'S et le guitariste "Pat Gady"
	DIMANCHE	30	: avec le musicien et chanteur O'SOLEIDAD
AOÛT :	MERCREDI	9	: par VAL'S et le guitariste "Pat Gady"
	MARDI	15	: par VAL'S et le guitariste "Pat Gady"
	DIMANCHE	20	: avec le musicien et chanteur O'SOLEIDAD
	SAMEDI	26	: par VAL'S et le guitariste "Pat Gady"

Une bonne nouvelle: Cette année, nous aurons la possibilité de pouvoir continuer nos soirées, en cas de mauvais temps, dans la salle « **Lo Swing Camp Vièh** »

Une nouveauté cette saison : Lors des soirées animées par VAL'S, vous pourrez si le coeur vous en dit, suivre **un stage gratuit de 30 minutes pendant l'apéritif sur une des danses en vogue** actuellement : Bachata, Rock n'roll, les différents madison et des chorégraphies comme Jérusalem. En espérant vous voir toujours aussi nombreux cet été !..

Vous pouvez nous joindre pour plus de renseignements au : **06 42 95 67 49 ou 06 38 18 20 18**

● PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 MARS 2023

Dans la cadre de ses délégations Mr Le Maire informe le conseil d'avoir pris les décisions suivantes :
1/ Décision du Maire 2023-001 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le mur de soutènement du terrain de tennis

2023001 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 décembre 2022

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 décembre 2022

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** ce document.

2023002 - Fongibilité des crédits à compter de l'exercice 2023

- VU l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- VU la délibération n°2022035 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

- CONSIDERANT la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

- CONSIDERANT que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- CONSIDERANT que cette disposition est valable pendant toute la durée de la mandature, mais doit faire l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits annuels de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections

- **DIT** que cette disposition est valable toute la durée de la mandature

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette procédure.

2023003 - Motion de soutien à la bouvine et aux traditions locales, à l'association « Union des Jeunes de Provinces et du Languedoc pour la défense de nos traditions taurines »

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

- VU la tribune publiée le 7 janvier 2023 dans le journal "Le Monde", tribune émanant de cinquante personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la bouvine sur l'ensemble du territoire national.

- CONSIDERANT que des élus issus des partis « Parti animaliste », des collectifs issus des mouvements anti spécistes et d'autres groupes minoritaires tendent à remettre en cause de nombreuses activités culturelles constitutives de l'identité de notre territoire,

- CONSIDERANT qu'en Camargue et en Petite Camargue, on célèbre le taureau au point qu'à la fin de leur vie, les plus grands cocardières sont statufiés,

- CONSIDERANT que de nombreux ronds-points aux entrées de nos villages du Languedoc et de Provence sont ornés de taureaux statufiés pour mettre l'animal à l'honneur et rappeler la force et la puissance absolue de tout un territoire,

• CONSIDERANT la fragilisation potentielle de filières économiques importantes de notre territoire (tourisme et activités de traditions taurines publiques et privées notamment),

• CONSIDERANT que notre territoire, sa culture, ses traditions ne reposent que sur un équilibre fragile, mais indispensable, qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et la bravoure du cheval,

• CONSIDERANT qu'avec le travail des éleveurs manadiers garants de la sécurité sanitaire des animaux et de leur bien-être,

• CONSIDERANT que la relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie de notre territoire et que sans les taureaux, le paysage camarguais se trouverait totalement bouleversé,

• CONSIDERANT que plusieurs millions d'euros sont générés par l'activité taurine et que ces retombées restent presque en totalité sur le territoire,

• CONSIDERANT que de nombreuses collectivités soutiennent financièrement la bouvine au travers de leurs actions culturelles, sportives et financières avec de nombreuses associations,

• CONSIDERANT qu'au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations,

• CONSIDERANT qu'au moment où l'on s'interroge sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel dans le maillage social doit être une priorité,

• CONSIDERANT que plusieurs personnalités politiques et associatives (maires, parlementaires, Présidents d'intercommunalité, Conseillers départementaux, Conseillers régionaux, d'associations spécialisées...) soutiennent la culture bouvine et appellent à manifester à Montpellier le 11 février 2023,

• CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions", qui regroupe 38 associations de jeunes représentant 3 000 adhérents,

• CONSIDERANT qu'il appartient au Maire et à son Conseil Municipal, au Président d'intercommunalité et aux Conseillers

communautaires, d'émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

• **APPROUVE** la présente motion en faveur de la bouvine, des traditions taurines et de la ruralité,

• **APPROUVE** la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise,

• **COMMUNIQUE** à Mesdames et Messieurs les parlementaires du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, la présente motion visant au rejet de la réforme de la bouvine demandée par des élus du Parti animaliste,

2023004 - Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Castanet le Haut

• VU le Code Général des Collectivités Territoriales

• VU le projet de renouvellement du parc éolien de Castanet le Haut présenté par la Société EDF Renouvelables France, propriétaire de la société « Parc Eolien de Castanet le Haut » située sur le territoire de la commune

• CONSIDERANT que ce renouvellement se limiterait au site déjà existant

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents ou représentés

POUR : ALLIES Max, ALLIES Jean-Paul, AUBAGNAC Loïc, CALDERON Fernand, FREJAVILLE-SAUVAGNAC Pauline, GAYRAUD Huguette, LEON Alain

CONTRE : ALLIES Anthony, MARTINEZ Roger

• **EMET** un avis favorable de principe sur le renouvellement du Parc éolien sur le territoire de la commune,

• **EMET** un avis favorable pour que la société EDF Renouvelables France étudie la possibilité de renouveler le Parc Eolien sur des terrains appartenant à la commune.

2023005-Echange de terrain entre la commune et Mr ALLIES Anthony

Monsieur ALLIES Anthony, directement concerné, quitte la séance.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29
- VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Roque, divisant la parcelle communale cadastrée section B n°833 en deux parcelles cadastrées section B n°887 et n°888.
- VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Roque, divisant la parcelle communale cadastrée section B n°783 en trois parcelles cadastrées section B n°889, n°890 et n°891.
- VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Roque, divisant la parcelle cadastrée section B n°417, propriété de Monsieur ALLIES Anthony, en deux parcelles cadastrées section B n°885 et n°886.
- VU la demande conjointe de la commune et de Monsieur ALLIES Anthony d'échanger la parcelle cadastrée section B n°886 contre les parcelles cadastrées section B n°888 et n°890.
- CONSIDERANT que cet échange faciliterait l'accès à la propriété de Monsieur ALLIES Anthony et permettrait à la commune d'avoir un accès piétonnier à la RD 922.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** l'échange des parcelles communales cadastrées section B n°888 d'une superficie de 2 a 04 ca et n°890 d'une superficie de 42 ca contre la parcelle cadastrée section B n°886 d'une superficie de 78 ca, propriété de Mr ALLIES Anthony.
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur ALLIES Anthony

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture des instructions préfectorales concernant la possibilité de mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants. Le Conseil confirme cet avis et décide de ne pas donner suite à cette possibilité d'impôts supplémentaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette transaction.

2023006-Echange de terrain entre la commune et Mr et Mme PEYROT Yves et Sandrine

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29
- VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Roque, divisant la parcelle communale cadastrée section B n°783 en trois parcelles cadastrées section B n°889, n°890 et n°891.
- VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Roque, divisant la parcelle cadastrée section B n°420, propriété de Mr et Mme PEYROT Yves et Sandrine, en deux parcelles cadastrées section B n°892 et n°893.
- VU la demande de Mr et Mme PEYROT Yves et Sandrine d'échanger la parcelle cadastrée section B n°893 contre la parcelle cadastrée section B n°889
- CONSIDERANT que cet échange bénéficierait aux deux parties

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** l'échange de la parcelle communale cadastrée section B n°889 d'une superficie de 31 a 21 ca contre la parcelle cadastrée section B n°893 d'une superficie de 31 a 21 ca, propriété de Mr et Mme PEYROT Yves et Sandrine.
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette transaction.

- Monsieur le Maire demande de fixer la date du repas des aînés qui a été supprimé les années précédentes à cause de la crise sanitaire.

La date du 14 mai a été retenue et le repas se fera sur la commune de Cambon si la salle est disponible. Monsieur ALLIES Jean-Paul est chargé de s'en occuper.

- Monsieur le Maire précise que cette année le pèlerinage de Saint Eutrope aura lieu le 30 avril. La date a été confirmée par le frère Philippe qui célébrera l'office à 15 heures à la chapelle.

- Monsieur Loïc AUBAGNAC confirme que la fête locale aura lieu cette année aux dates habituelles, soit les 11, 12 et 13 août.

- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie de commémoration de Fautrou sera le mercredi 23 août 2023.

- Monsieur LEON Alain souligne que sur les imprimés de demande de coupe de bois, il faudrait rajouter sur l'exemplaire destiné au demandeur que « le preneur s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité et que seule sa responsabilité pourra être engagée ».

- Monsieur le Maire demande si des conseillers ont eu des retours sur l'extinction de l'éclairage public. Pas de remarque particulière.

- Monsieur Jean-Paul ALLIES précise que les travaux d'installation des jeux à l'école sont terminés.

- Monsieur Jean-Paul ALLIES fait le point sur les travaux à venir. Il précise que le Syndicat Mare et Libron va effectuer les travaux de reprise des réseaux d'eau et d'assainissement sur la rue à Castanet qui part de la Placette jusqu'au porche.

Pour le goudronnage, un devis sera demandé pour recalibrer le caniveau d'évacuation des eaux pluviales.

- Monsieur ALLIES Anthony signale que le chemin qui va au hameau de Sansac est en mauvais état. Monsieur le Maire souligne que le chemin du Prat de Cèbe est également endommagé.

Des devis vont être demandés pour réaliser des emplois.

- Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'étude qui a été faite sur les ponts et les murs de soutènement des chemins communaux. Sur les murs et le pont du Dèvès, rien à signaler.

A Castanet, sur le pont après la mairie, il faut envisager de petits travaux pour stopper la rouille qui attaque les poutres qui supportent le tablier.

- Monsieur le Maire informe le conseil que des réunions ont eu lieu entre la commune, le CAUE et Hérault Ingénierie pour le projet de réhabilitation des ruines à côté des gîtes à Castanet. Un cahier des charges va être établi pour rechercher un maître d'œuvre. Quand le maître d'œuvre sera retenu, un avant-projet sommaire pourra être réalisé et présenté.

● PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2023

Dans la cadre de ses délégations Mr Le Maire informe le conseil de n'avoir pris aucune décision depuis le dernier conseil du 3 mars 2023.

2023007 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2023

verbal de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2023

- Considérant qu'il est donné lecture du procès- **Le Conseil Municipal**, où l'exposé de Monsieur

le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** ce document.

2023008 - Vote du compte de gestion 2022 du budget Forêt

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget forêt communale de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant la parfaite régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion du budget forêt communale dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023009 - Vote du compte administratif 2022 du budget Forêt

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ALLIES, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget forêt communale de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Max ALLIES, Maire, qui a quitté la séance, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en €	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		208583.33	8051.34		8051.34	208583.33
Opérations de l'exercice	20227.17	53460.00	5929.76	35944.35	26156.93	89404.35
Totaux	20227.17	262043.33	13981.10	35944.35	34208.27	297987.68
Résultats de clôture		241816.16	0.00	21963.25		263779.41
Restes à réaliser			96000.00	42000.00	96000.00	42000.00
Totaux cumulés		241816.16	96000.00	63963.25	96000.00	305779.41
Résultats définitifs		241816.16	32036.75	0.00		209779.41

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023010 - Affectation du résultat 2022 du budget Forêt

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de . . . 21 963.25 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 241 816.16 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 96 000.00 €
- en recettes pour un montant de 42 000.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 32 036.75 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'une part en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

• **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- > Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 32 036.75 €
- > Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté 209 779.41 €

2023011 - Vote du compte de gestion 2022 du budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de

passer dans ses écritures.

- Considérant la parfaite régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• **Déclare** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023012 - Vote du compte administratif 2022 du budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ALLIES, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Max ALLIES, Maire, qui a quitté la séance, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en €	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		189628.86	49611.69		49611.69	189628.86
Opérations de l'exercice	285400.66	357480.67	118933.07	110632.45	404333.73	468113.12
Totaux	285400.66	547109.53	168544.76	110632.45	453945.42	657741.98
Résultats de clôture		261708.87	57912.31	0.00	0.00	203796.56
Restes à réaliser			69150.00	59800.00	69150.00	59800.00
Totaux cumulés		261708.87	127062.31	59800.00	69150.00	263596.56
Résultats définitifs		261708.87	67262.31	0.00		194446.56

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023013 - Affectation du résultat 2022 du budget Principal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 57 912.31 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 261 708.87 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 69 150.00 €
- en recettes pour un montant de 59 800.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 67 262.31 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'une part en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- > Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 67 262.31 €
- > Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté 194 446.56 €

2023014 - Vote des trois taxes locales 2023

• VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29

• VU l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales

• VU le Code Général des Impôts et notamment l'article L 1639 A

• VU l'obligation de voter, à partir de 2023, un taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

• VU l'état n°1259 présenté par les services de l'Etat

• VU la réévaluation prévisionnelle des bases de 6.42 %

• CONSIDERANT le contexte économique difficile, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, afin de ne pas

alourdir les charges reposant sur les contribuables

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- VOTE les taux des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

- > 39.00% pour la Taxe Foncière (Bâti)
- > 100.55% pour la Taxe Foncière (Non Bâti)
- > 7.93 % pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

2023015 - Vote du budget primitif 2023 du budget Principal

• Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget primitif,

• Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de la commune

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget Principal de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

• **DECIDE** d'adopter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023 tel que décrit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 511 665.56 €

RECETTES : 511 665.56 € dont 002 : 194 446.56 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 201 612.31 € dont 001 : 57 912.31 €

RECETTES : 201 612.31 €

2023016 - Vote du budget primitif 2023 du budget Forêt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de la commune

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget Forêt de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

• **DECIDE** d'adopter le budget primitif de la Forêt de la Commune pour l'exercice 2023 tel que décrit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 224 779.41 €

RECETTES : 224 779.41 € dont 002 : 209 779.41 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 118 046.00 €

RECETTES : 118 046.00 € dont 001 : 21 963.25 €

2023017 - Adhésion à « Géoparc Terres d'Hérault »

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international.

Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre !, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet.

L'ordre du jour de la première session, en date du 19 mai 2022, a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom.

Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance.

Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

• **CONFIRME** l'engagement de la Commune de Castanet le Haut dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault

2023018 - Désignation d'un référent déontologue

- Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,
- Vu la délibération n°2023 - 06 en date du 16 février 2023 du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux,
- Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,
- Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1er juin 2023 ;
- Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées par un mandat d'élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.
- Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.
- Considérant que le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux propose à ses collectivités membres d'adhérer au service commun du Collège des Référents Déontologues mis en place par délibération n°2023-06 du 16 février 2023 ; afin que chaque élu puisse saisir un référent déontologue issu du Collège des Référents Déontologues, dans le respect du secret professionnel et à hauteur des frais de gestion du service commun et du tarif fixé par arrêté du 6 décembre 2022, soit 120 euros par dossier traité par un référent déontologue et 250 euros pour avis du Collège de Référents

Déontologues.

- Le Maire propose, pour permettre aux élus, de consulter le référent déontologue du Collège des Référents déontologues mis en place par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux, d'adhérer au service commun, dans les conditions exposées plus haut.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DESIGNE** le Collège de Référents Déontologues désigné par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux comme référent de la commune de Castanet le Haut
- **ADHERE** au service commun du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux
- **PRECISE** que tout conseiller municipal pourra saisir un référent déontologue ou le Collège de Référents Déontologues et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées par un règlement dédié du service commun et rappelées à l'occasion de chaque saisine

2023019-Autorisation de poursuite générale et permanente pour le recouvrement des créances de la commune et des budgets annexes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R.1617-24, L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-24
- VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 organisant les règles de la comptabilité publique, notamment en ce qui concerne la séparation de l'ordonnateur et du comptable public, modifié par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à la simplification des procédures de recouvrement des produits locaux
- VU la demande du comptable du Service de Gestion Comptable Ouest Hérault

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou

représentés

- **AUTORISE** le comptable du Service de gestion Comptable Ouest Hérault à recourir, envers les redevables défaillants, aux saisies administratives à tiers détenteur (employeurs, banque, notaires, CAF, etc.) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie-attribution CAF, saisie mobilière, saisie attribution de créances, etc.), et toute autre poursuite, sans solliciter l'autorisation préalable de Monsieur

le Maire pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité (budget principal et budgets annexes)

- **PRECISE** que cette autorisation s'applique au budget principal de la commune ainsi qu'à ses budgets annexes et pour la durée du mandat de Monsieur le Maire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que les gardes champêtres ont été recrutés par la Communauté de Communes. La commune a décidé de bénéficier de leurs services deux demi-journées par mois. Monsieur Alain LEON précise que ce sont des agents de police adjoints, ils ont donc le droit de mettre des contraventions pour diverses infractions (stationnement gênants ou véhicule ventouse, divagation des animaux, dépôt sauvage de déchets etc.....). Ils sont considérés comme une brigade verte et sont donc autorisés à patrouiller sur tout le territoire.

- Monsieur le Maire rappelle que tous les mardi matin, à la gendarmerie de Saint Gervais sur Mare, une permanence est assurée pour recueillir les plaintes, donner des informations et répondre ainsi aux attentes de la population. Il invite les conseillers à relayer cette information auprès des administrés afin que ce service puisse perdurer dans le temps.

- Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de Mr Christophe BRIANT va arriver à terme le 31 mai prochain. Bien qu'il soit de sa seule responsabilité de prévoir le renouvellement ou non de ce contrat, il souhaite donner au conseil le compte-rendu de ces 6 mois de contrat. Il précise que cet agent remplit toutes les compétences attendues et donne la parole à Monsieur Jean-Paul ALLIES, adjoint en charge des employés.

Monsieur Jean-Paul ALLIES précise qu'il donne entière satisfaction, que les travaux demandés sont exécutés avec sérieux, qu'il fait preuve d'initiative et qu'il n'hésite pas à demander s'il a des doutes. Monsieur Alain LEON précise également que lors des épisodes neigeux, il a été présent et opérationnel. Monsieur le Maire confirme donc que le contrat sera renouvelé pour 6 mois supplémentaires.

- Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés est prévu le 14 mai à Cambon. Il demande aux conseillers d'inciter les administrés à confirmer rapidement leur présence, une réponse à l'auberge doit être donné d'ici la fin du mois.

- Monsieur le Maire confirme que le pèlerinage de St Eutrope est toujours prévu pour le 30 avril, le frère Marie Pâques accompagnera le frère Philippe pour célébrer l'office à 15 heures à la chapelle.

- Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par Mr Jean-Michel Rinaldi sur de la possibilité de faire un récital sur Julien Clerc. Ce spectacle prévoit une entrée payante pour les participants. Messieurs Alain LEON, ALLIES Jean-Paul et Loïc AUBAGNAC pensent qu'une entrée payante réduira considérablement le nombre de spectateurs.

Il est donc décidé que c'est la commune qui prendra en charge le coût de la prestation et que ce spectacle sera gratuit pour tout le monde.

Monsieur le Maire va voir avec les organisateurs pour déterminer la date et une publicité sera faite sur le site internet ainsi que par affichage.

- Monsieur le Maire informe qu'il est reproché que les manifestations proposées par la Communauté de Communes de Lacaune ne sont pas suffisamment relayées et précise qu'il faut inciter les administrés à aller sur le site de la commune qui propose un partage avec le site de la communauté.

- Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec le CAUE et Hérault Ingénierie pour l'avancée du dossier de réhabilitation des bâtiments à côté des gîtes communaux. Un appel d'offre va être lancé pour choisir le maître d'œuvre. Après cette sélection, un avant-projet sommaire sera présenté pour permettre de demander des subventions aux différents organismes susceptibles de nous aider.

- Monsieur Jean-Paul ALLIES précise que les travaux sur la rue qui part de la placette au porche ont été budgétisés par le SIML pour la partie eau et assainissement, la commune prenant en charge la partie revêtement et canalisation des eaux pluviales. Ces travaux vont débuter fin mai pour une période de trois semaines environ.

- Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes va mettre en place un « Transport à la demande » pour permettre aux administrés de se déplacer sur le périmètre de la Communauté (marché de Murat, foire de Lacaune, etc.....). Plus de précision seront apportées lorsque la Communauté nous aura informé des modalités de fonctionnement.

- Monsieur Jean-Paul ALLIES informe que le terrain de boules a fait l'objet de vandalisme par des personnes en quad. Il demande de surveiller tout déplacement douteux.

Madame Pauline FREJAVILLE-SAUVAGNAC demande si une barrière ne pourrait pas être installée tout le tour du terrain pour éviter ce type d'intrusion.

Monsieur Jean-Paul ALLIES précise que ce n'est pas possible car il faudrait prévoir tout un aménagement pour l'accès handicapé (travaux difficiles et onéreux).

- Monsieur Jean-Paul ALLIES fait le point sur les fontaines publiques. Il précise qu'il a fait le tour de la commune avec le SIML qui demandent que des économies d'eau soient faites en cette période de sécheresse. Il a donc été décidé, d'un commun accord, de fermer certaines fontaines qui ne présentent pas un caractère indispensable ou qui ne sont pas utilisées pour éviter de payer un abonnement.

- Monsieur Jean-Paul ALLIES précise que le point de collecte des ordures situé au Basset va être modifié par l'employé communal, à la demande de la Communauté des Communes qui rencontrait des difficultés pour accéder aux containers.

- Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la visite avec l'ONF sur les travaux faits ou à faire sur la forêt communale et sur le bilan financier 2022.

Des travaux pour 2023 sont prévus et l'ONF va solliciter des entreprises pour effectuer des devis.

- Monsieur le Maire informe que l'enquête publique diligentée par le SIML pour le forage de Fagairolles va commencer. Des permanences seront assurées en mairie par un commissaire enquêteur les 15 mai de 14 h à 17 h, 23 mai de 9 h à 12 h, et le 5 juin de 14 h à 17 h. En dehors de ces créneaux, le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Ces informations seront publiées sur le site de la mairie.

- Monsieur le Maire informe que le SIML a budgétisé une partie de la station d'épuration prévue sur Ginestet. Pour le moment, aucune date de commencement des travaux nous a été communiquée.

- Monsieur le Maire précise que des rumeurs courent sur la volonté de la commune d'implanter des panneaux solaires.

Il confirme que le projet de ferme photovoltaïque n'est nullement à l'ordre du jour et qu'il n'est pas question d'ouvrir de nouveaux sites pour accueillir des énergies renouvelables.



AUGE & BURGAT

BEDARIEUX - MAGALAS - LAMALOU

Didier AUGE, Géraldine et Laurent BURGAT /

Agents généraux Axa France

6 square Robert Schuman

34600 Bédarieux

Tel 04 67 95 09 05

N° orias Didier AUGE 07 013 115

N° orias Géraldine Burgat 07 012 657

N° orias Laurent Burgat 12 066 036



réinventons / notre métier

Photographie • Site web • Graphisme

Une agence de communication présente sur la commune pour personnaliser votre publicité, sur tous supports, papier ou numérique...

Yves : 07.72.13.00.69 • Sandrine : 06.456.451.55

YSoweb..

GAEC DU BASSET
PRODUITS FERMIERS



Lieu dit Le Basset
34610 Castanet le Haut

TEL: 0677159417
gaecdubasset@yahoo.fr

Toutes mes solutions à la maison du menuisier




Standard - Sur mesure - Rénovation

L'ESPACE *intégré*

0467231990
82, Avenue Jean Jaurès - 34600 BÉDARIEUX

L'activité de cani-marche est réalisable TOUTE L'ANNÉE !



Baraquahusky

La Baraquette
34610
Castanet le Haut

Portable : 06 72 18 19 55
Mail : baraquahusky@gmail.com

Retrouvez-nous sur 

L'ESPACE *intégré*

Salle d'exposition

Serge GUERRERO
Concepteur en agencement

30 ans d'expérience à votre service




VIDAL Frères

Maçonnerie générale, charpente couverture, ravalement de façade, isolation

81230 Lacaune
Tel : 05 63 37 01 02 / 06 71 91 27 75
Site web : www.maconnerie-vidal.fr



Les écoles de Pabo de Plaisance

Des nouvelles de l'école de Pabo par Gaëlle Monti.

Les élèves ont découvert une nouvelle cour à la rentrée des vacances d'hiver. Ils étaient enchantés. Ils prennent un grand plaisir à utiliser tous les jeux. Cette installation a été réalisée par la mairie et les élèves tiennent à adresser leurs remerciements.

Les élèves de CP ont souhaité expliquer comment pratiquer ces jeux :



« Pour faire des barres, il faut accrocher les mains et les jambes »



« Pour faire de la balançoire, il faut s'asseoir sur le siège, tendre et plier les jambes »

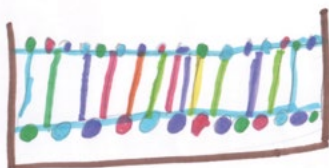
« Pour faire le jeu sur ressort, il faut se balancer d'avant en arrière »



« Pour jouer dans la cabane, on peut faire du toboggan mais il faut faire attention qu'il n'y ait pas de petits en dessous »



« Pour faire de la tortue, il faut accrocher les mains dans les trous, s'asseoir sur les pattes et se balancer »



« Pour faire du pont de singe, il faut marcher sur les planches et s'aider en se tenant les mains à la corde »



Textes et illustrations : les élèves de CP : Arthur, Connor et Maël

Pour préparer la vente de plants (financement d'une partie du trajet de la sortie scolaire de fin d'année), les élèves ont décoré des pots et fait pousser des aromates. Cette vente a eu lieu le 3 juin, au moment du loto organisée par l'APE.

Pour clôturer cette fin d'année, tous les élèves du RPI participeront à une sortie scolaire à la cité des insectes à Saint Léons. La visite de Micropolis vient compléter les activités réalisées dans les deux classes cette année.

Des nouvelles de l'école de Plaisance par Flora Signoles.

PROJET « Auprès de mon ARBRE »

Le projet s'est poursuivi avec 3 rendez-vous avec Claire, l'animatrice du CPIE. Dans la forêt au dessus de l'école, les élèves ont pu observer avec des loupes et comprendre l'importance des arbres morts pour les êtres vivants des forêts en découvrant qui sont les décomposeurs de la matière. Au cours des séances suivantes ils ont également découvert les interactions entre les êtres vivants de la forêt en construisant des chaînes alimentaires.



CARNAVAL

Le 17 mars, les élèves des écoles de Plaisance et Pabo se sont retrouvés pour fêter le carnaval. Une déambulation musicale a animé les ruelles de Plaisance. Quelques danses traditionnelles ont été présentées par les élèves de Plaisance aux spectateurs présents.

PLANTES AROMATIQUES

Les élèves ont semé, observé et repiqué des plantes aromatiques dans la classe. L'occasion de s'émerveiller de la croissance de leurs petits protégés ! Au menu ciboulette, basilic vert, basilic pourpre et persil. La vente de ces plants a eu lieu le 3 juin, au moment du loto organisé par l'APE.



VISITE DU COLLEGE

Les CM2 sont allés visiter le collège de St Gervais le 22 mai dernier. Une journée bien remplie qui a rassuré les futurs collégiens !



Projet photo des 2 écoles :

Après le succès remporté par l'exposition photo de l'année dernière, le projet photo a été reconduit pour les écoles du RPI. Les élèves de l'école de Plaisance ont pu bénéficier de 4 ateliers proposés par Anthony ALLIÈS et Yves PEYROT. Au cours de ces séances, ils ont pu utiliser des appareils numériques et argentiques, réaliser des portraits en pleine nature, développer des photos en chambre noire, faire du light-painting et concevoir un projet personnel alliant photographie et arts plastiques.

Les élèves de l'école de Pabo ont quant à eux pu s'initier durant 2 séances à la prise de vue et au portrait avec de petits appareils photo adaptés à leurs âges, qui désormais appartiennent à l'école.

En fin d'année, une exposition de leurs travaux sera mise en place dans la salle polyvalente de la commune de Rosis (située sous la mairie d'Andabre) - vernissage (réservé aux familles des enfants scolarisés) le vendredi 30 juin de 17h à 18h30. L'exposition sera ensuite visible pour le grand public durant quelques jours.

Ce projet a été financé par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et la commune de St Geniès de Varensal.





passé

Communal

⊙ Que la fête commence !

Par Dominique & Anthony Alliès

**« Tiens tout a changé ce matin
Je n’y comprends rien
C’est la fête, la fête
Venez danser dans la rue
Ce n’est plus défendu
C’est la fête, la fête... » !**

Un peu d’histoire...

Les fêtes de villages représentent une volonté de perpétuer le passé. En France, la période estivale a toujours été ponctuée de “fêtes votives”, à l’occasion desquelles on célébrait originellement le saint patron de la localité et par là-même le début, une trêve ou la fin des gros travaux agricoles. Aujourd’hui, les origines religieuses et liées au rythme de la vie rurale de ces fêtes ont tendance à être oubliées. Mais le contenu en reste, grosso modo, le même qu’il y a un siècle : les réjouissances s’étalent sur un ou plusieurs jours, s’accompagnent d’un grand repas pris en commun, d’un bal et de diverses autres attractions pour les petits et les grands (tombola, concours de pétanque, manèges, loto, épreuves sportives ou culturelles...).

A la fois, donc, une volonté de perpétuer un passé mais, aussi, une logique patrimoniale et identitaire et une façon de montrer son adaptation au monde moderne.

Castanet-le-Haut n’a pas dérogé à la règle. Depuis la nuit des temps, des fêtes y ont été célébrées. Des événements incontournables, des moments de partage et d’échanges, à consommer sans modération. Dans ce présent numéro, nous avons essayé d’énumérer quelques unes de ces

manifestations gravées dans le marbre au fil des ans. Ce pour, avant tout, fixer cette mémoire collective. Par peur que cette précieuse matière ne se perde. Pour que les générations montantes n’oublient jamais, que toutes ces agapes existent grâce à la volonté et l’abnégation de personnes qui avaient et ont toujours envie de donner du bonheur au plus grand nombre. L’occasion aussi de remercier les bénévoles qui, avec beaucoup de charisme, font vivre les associations et permettent aux fêtes de perdurer.

Le 4 décembre : la Sainte Barbe

A Castanet-le-Haut, pays minier, la Sainte Barbe célébrait les mineurs. A la fin du 19^e siècle et au siècle suivant, le 4 décembre était un jour férié, il n’y avait pas école.

Dans les années 30, avant la guerre, les festivités commençaient la veille et ne s’achevaient que tard, la nuit suivante. Il s’agissait d’une grande fête avec banquet au Café-Restaurant du Péras, où veillait au grain Célestine Alliès, veuve d’Eugène qui avait créé cet établissement. Des plus jeunes aux plus anciens, personne ne manquait cette journée où l’on se permettait tout ou presque !

Le café était le point de ralliement de tous les habitants du Péras, des Sauzes, de Pabo, de la Croix de Mounis, d’Olque, et de plus haut dans la montagne. Aux premières heures de la matinée, il y régnait déjà une joyeuse cacophonie !

Tout ce petit monde descendait par l’ancien chemin pour aller à la messe en rangs serrés. Sur la route de Castanet, les bannières de la mine déployées, l’Harmonie de Plaisance et les



Photo

Auguste-Henri LESCURE, *Accordéoniste*
avec ses Grelots et son super Jazz automatique **AMÉRICAIN-FLAC**



Défilé de la Sainte Barbe

clairons accompagnaient l'assemblée. Pendant l'homélie, chacun avait une pensée émue pour ceux morts en exerçant ce dur métier. Certains restés prisonniers des galeries suite à un éboulement ou, plus subit encore, emportés par un coup de grisou.

Après ce moment de recueillement, les gens arrivaient de partout à l'auberge du Péras : d'Andabre, de Plaisance, de Castanet et même de St Gervais. Après quelques tournées d'absinthe, quinquina, gentiane voire vin blanc ou rouge, un joyeux brouhaha régnait ! Des histoires de récoltes, de chasse, de bétail, de politique...

Mais la Sainte Barbe, c'est aussi et surtout le bal qui se tenait au café. Les danseurs étaient si nombreux qu'ils n'hésitaient pas à sortir sur la route sans crainte d'y bloquer la circulation, alors assez fluide !

Pour danser, il faut un musicien. Auguste-Henri Lescure, que Denis Aubagnac était allé chercher avec sa charrette à la gare de Plaisance, au train de 10h, enfilait alors les bretelles de son accordéon, grelots aux pieds, sa grosse caisse attachée à la taille. A proximité, il gardait un grand sac contenant de nombreuses surprises et autres cotillons : plumes rouges et vertes, sifflets, langues de belle-mère, confettis... C'était alors parti pour des heures de pur bonheur avec son « Super Jazz automatique Américan-Flac » !

Certains jeunes garçons étaient un peu empruntés. Car à cette occasion, les soeurs ou les mères viennent tout juste de leur apprendre comment évoluer en public. Danser est un acte social, un contact, qu'il faut pratiquer selon les règles. Si certains jeunes hommes ne veulent pas se faire traiter de « gavaches », ils doivent savoir danser : la polka, la mazurka, le fox-trot et la valse, la reine des danses que l'on « tourne » à l'endroit comme à l'envers, c'est le grand chic !

Ce n'était qu'à une heure très avancée de la

nuît que la joyeuse troupe se décidait à rentrer à la maison.

Le 30 avril : le pèlerinage de Saint Eutrope

Autrefois, le pèlerinage de Saint Eutrope, était la fête religieuse par excellence et personne n'aurait manqué à l'appel. Cette procession avait lieu tous les ans, le 30 avril et le proverbe dit : « Lou que ba a San Estropi et que l'aï zaï torno pasque lou mes de maï (celui qui va à Saint Eutrope et qui y couche ne revient qu'en mai). A l'origine, ce lieu mystique fut, sans doute, un ermitage dont la construction remonterait à la fin du Moyen-Âge.

C'était un jour férié pour les mineurs, nombreux dans tous les villages autour de Saint Eutrope. Mais ils n'étaient pas les seuls à ne pas travailler, les enfants n'avaient pas école non plus.

Tout ce petit monde partait de bon matin, bannières et clairon en tête, femmes, enfants et hommes séparés. Ce jour-là, habituellement à l'intérieur, le buste du Saint était placé sur l'autel extérieur. Après l'office, là-haut, le traditionnel petit déjeuner avec les corbeilles d'oreillettes était accompagné de vin blanc.

23 juin : les feux de la Saint Jean

Au début de l'été venait l'époque des feux de la Saint Jean. Il y en avait plusieurs sur la commune mais le plus grand était celui du Péras, sur le Quai. Avant de l'allumer, il était de coutume de maïer les façades. L'opération consistait à tapisser de verdure les devant des maisons, des granges et des hangars. Une façon de protéger les murs, surtout ceux qui abritaient les bêtes. Ainsi installée, cette verdure parfumait délicieusement cette soirée la plus longue qu'était ce 23 juin.

Pabo, Castanet, St Amans de Mounis, avaient aussi leurs feux. La concurrence était ouverte entre tous ces hameaux pour savoir quel serait le plus beau brasier ! Petits et grands sautaient alors le feu, dans l'espoir de trouver une promesse dans l'année, avant que la folle farandole ne se mette à danser dans une ronde endiablée. Dans la chaleur des flammes, tout le monde avait soif et buvait, avec plaisir, le vin « bourru » tiré d'une barrique.



Les Lotos

De novembre à février, la période des lotos battait son plein !

A l'orée de l'hiver, tant attendus, les lotos enfumaient et chauffaient les salles. On jouait à quine ou à carton plein et les « veinards » emportaient du sucre, du café, la considération des uns, l'envie des autres. Les grains de maïs, pour marquer, s'impatients dans les doigts. Les cases restaient désespérément vides...

« Boulègue ! Monte de lou ! Ven... ven ! », certains pestent et râlent. C'est le mauvais carton et ce sont toujours les mêmes qui gagnent. L'aboyeur, celui qui annonce les numéros, ouvre une « maïse » de crocodile et fait sonner les chiffres, les jeux de mots et les commentaires d'usage. Cette littérature est à consommer sur place. Elle a ses variantes locales et « l'étranger » ne sait pas pourquoi la salle s'esclaffe à 11 « las cambas de Fernande »... « Quel numéro il a dit ? Le 11, maï, le 11 ! ». On appelle aussi le 33 « le docteur », le 34 « aqui », le 51 « le pastis », le 90 « le papet »... et autres litanies !

A présent, les lotos perdurent et les lots sont beaucoup plus importants, pour le plaisir des participants. Actuelle présidente de l'ASL, Sylvia Léon souligne que « jamais personne ne se permettrait de remettre en cause le loto. Il

mobilise petits et grands. Il y a même, je dirais, des « professionnels » qui vont de village en village pour éprouver cette montée d'adrénaline que leur apporte le jeu ! ».

La fête votive

La votive, comme on l'appelait autrefois, avait lieu au cœur de l'été. Ces périodes de liesse et de défoulement étaient très attendues. Il faut dire que dans ces vies de labeur, les distractions étaient rares, ne marquant jamais vraiment le pas sur le travail.



Les conscrits, ceux qui allaient être appelés sous les drapeaux dans l'année, organisaient la fête. Toutefois sans débordements, les parents veillaient au grain, surveillant les jeunes filles invitées à danser par des garçons du « Pays ». Il est vrai qu'à cette époque, les touristes ne renforçaient pas encore le flot des habitants. Ainsi, le soir avait lieu un bal, annoncé par une

farandole, musiciens en tête. La formation « Les Pingouins » régnait en maître dans la région au début des années 50.

Plus tard, vint l'âge d'or des bals populaires animés par des orchestres. Mais ces festivités se firent un peu désirer à Castanet où, dans les années soixante, l'heure n'était pas encore à la fête.

« FESTAIRE » IRRÉDUCTIBLE,

Henri Alliès se remémore ses années folles...

« En 1967, je venais d'avoir 16 ans... mais dans les années 60, il ne se passait rien à Castanet. Alors, dès que j'ai été en mesure de suivre un groupe de potes plus âgés qui avaient une voiture, j'embarquais avec eux. Ainsi, nous écumions, toute la saison estivale, de nombreux villages : Brusque, Fraïsse, la Salvetat, Moulin Mage, St Gervais, Lacaune... Avec l'insouciance qui me qualifiait à l'époque, je ne prévoyais jamais le retour. D'autant que, suivant avec qui je partais, mes amis du Poujol avec leur « Taco » par exemple, nous campions plusieurs jours sur place. Sac de pommes de terre, petit tonneau de vin et pastis... il n'en fallait pas plus ! D'autres fois, je faisais du stop devant le café du Péras où les automobilistes s'arrêtaient mettre de l'essence ou boire un coup. Il faut dire que le stop marchait bien et les gens avaient moins peur de s'arrêter. Le plus difficile c'était le retour vers 2 ou 3 heures du matin. Combien de fois ai-je du marcher sur une bonne partie du trajet avant d'être secouru par une âme charitable !

J'aimais beaucoup danser, c'est encore le cas aujourd'hui. Les orchestres d'alors : Paul Selmer, Emil Gary, Eric Périer, Jean Pierre Sardi... jouaient tous des musiques entraînantes et nous nous en donnions à coeur joie. Après les événements de mai 68, la jeunesse se défoulaît, « il était interdit d'interdire » ! Nous étions fauchés mais toutes les occasions étaient bonnes pour s'amuser. Pas d'internet, pas de portable, très peu ou pas de téléphone fixe dans les foyers mais nous arrivions à donner des rendez-vous aux gentilles demoiselles d'un bal à la semaine suivante ! »



Henri Alliès (à droite) et son frère René, tout beaux tout neufs pour aller danser, posent devant la Renault Dauphine de ce dernier avant de partir vers l'une des nombreuses fêtes estivales ! - Juillet 1967



*Billet d'entrée de la première fête locale de Castanet le Haut, en 1974.
Archive Alain Léon*

Les années 70 - Pantalons à pattes d'eph et jupes plissées pour aller danser...

Il faudra attendre l'année 1974 pour que des jeunes dynamiques et motivés, épris d'une volonté farouche, aient envie de « faire la fête » à Castanet. Avec légèreté, drôlerie et, parfois, un petit grain de folie, cette troupe, composée de Gilles Alliès, Bernadette Pidet, René Cotty, Didier Aubagnac, Fernand Calderon, Max Allies et d'autres... s'est retrouvée à organiser les festivités. Ne rechignant pas à la tâche, les nombreux préparatifs s'étalèrent sur plusieurs semaines. L'affiche annonçant le programme fut tirée en sérigraphie grâce à Robert Pidet, dans la salle de la mairie. Pour accueillir les musiciens, une estrade en planches avait été fabriquée sur la place et un plan d'eau fut même aménagé dans le lit du Capials pour se rafraîchir ! Et comment ne pas évoquer les bassines de Sangria, avec une recette toute particulière dont le secret est encore bien gardé aujourd'hui et qui, paraît-il, donne plus de « corps » à ce breuvage ! Tout cela dans une décontraction certaine, marqueur de l'insouciance d'une époque hélas révolue.

Dans ces années « seventies », il régnait une joyeuse ambiance. Les filles se préparaient pendant de longues heures pour être les plus belles pour aller danser ! Les garçons mettaient des pantalons à pattes d'eph très moulants... Les anciens réclamaient des tangos et autre paso, voire java ou valse virevoltantes... Les slows étaient aussi propices à des rapprochements

certain qui, parfois, débouchaient sur des idylles naissantes. Bien sûr il y avait quelques emportements, mais rien de méchant. La jeunesse arrivait en mobylette, voire à vélo pour les moins gâtés. D'autres, pour se donner une contenance, fumaient des américaines, tandis que d'autres mâchaient des chewing-gums pour avoir l'haleine fraîche... Certains dansaient le rock à merveille, avec des passes savantes... Bref, c'était la fête !

« Les orchestres étaient à l'apogée de l'âge d'or des yéyés et des bals populaires. Leur arrivée était très attendue, d'une année sur l'autre. Souvent, ils étaient logés et nourris dans les familles », explique Jean Paul Alliès.

A propos de cette époque épique, Eliane Sauvagnac de rajouter, « Je me souviens avoir vu ma mère, Paulette, préparer une soupe aux choux et au fromage pour une centaine de personnes. C'était sans chichis mais, même modestement, on s'efforçait de mettre les petits plats dans les grands. Chacun y allant d'une spécialité : daube de sanglier, œufs mimosa, oreillettes... servis, lors de véritables banquets, pour laisser une bonne impression aux participants ! »

L'orchestre Jean-Pierre Sardi vint jouer 3 ou 4 années de suite à Castanet. Au début, les bals étaient payants et la fête durait 3 jours. Il y avait un monde fou qui affluait de partout. La jeunesse entraînant sur la vague de la réussite, essayant de faire à chaque édition toujours plus grand... toujours plus fort... toujours plus ambitieux... jusqu'à faire venir l'un des plus grands orchestres du moment : Ray Méringué !

SOUVENIRS, SOUVENIRS AVEC JEAN MICHEL RINALDI, CHANTEUR & GUITARISTE DE L'ORCHESTRE JEAN-PIERRE SARDI

Comment était l'ambiance de ces années seventies ?

C'était vraiment des années bonheur. Nous avions l'insouciance de la jeunesse et venions pour donner du plaisir aux habitants des nombreux villages dans lesquels nous nous produisions tout au long de l'été. Nous étions 10 musiciens sur scène.

Avez-vous un souvenir, une anecdote, sur la fête de Castanet ?

De mémoire, je dirais que nous sommes venus jouer à Castanet 4 années de suite. Je me rappelle d'une soirée, où tous les membres du groupe avaient été reçus par Maurice Allies, le maire, pour l'apéritif. Nous étions installés sur sa terrasse face à la montagne. Un paysage grandiose qui pour le Sétois que j'étais, ne manquait pas de charme. Monsieur le Maire nous avait prêté des jumelles pour essayer de voir des moutons sauter sur les rochers. Ils ne se montrèrent pas ce jour là, mais j'étais sidéré par ces espaces sauvages.

Que pensez-vous des prestations d'aujourd'hui ?

Sans faire de passéisme ou de mauvais esprit, cette époque est révolue. J'observe qu'à présent les gros orchestres génèrent plutôt des shows visuels où l'on ne danse plus guère. Les DJ prennent souvent la relève tant les coûts de ces formations sont élevés.

Que devenez-vous ?

Je continue en solo à faire des concerts de « Variétés Françaises et Internationales ». J'ai également monté un spectacle « A vous... Jusqu'à la fin du monde, Jean Michel Rinaldi chante Julien Clerc ». Un hommage à ma glorieuse idole que j'aurai le plaisir de présenter le 22 juillet à 21h30, place de la mairie, à Castanet. Je remercie la municipalité de me donner la possibilité de jouer sur cette même place. De quoi faire remonter bien des souvenirs... ». Nostalgie quand tu nous tiens !



La formation Jean Pierre Sardi

Jean Michel Rinaldi, chef d'orchestre associé, chanteur et guitariste est à droite de l'image

Le concours de pêche au plan d'eau



La fête de Castanet dans les années 90

L'espace scénique n'étant plus vraiment adapté à une telle formation, tout comme les finances du comité, cette folie des grandeurs mettra un terme aux réjouissances de cette période dont certain(e)s gardent des réminiscences pleines d'émotion.

Après un temps d'arrêt dans les années 80, la fête va reprendre timidement en 1989, en même temps que la première édition du rallye touristique, sous l'égide de l'ASL, une association nouvellement créée pour renouer avec les



LA CRÉATION DE L'ASL

En février 1988, Régis Sauvagnac sera le premier Président d'une association qu'il va créer : l'Association Sports et Loisirs. Il sera également à l'origine, avec son épouse Eliane, du Rallye Touristique.

En 1992 Didier Verdeil prendra la suite, épaulé par sa femme Monique, sa belle-sœur Joëlle Alliès et ses beaux-frères Jean Paul et André Alliès.

En 1995, Jean-Paul Alliès devient président. « Nous étions dans une ambiance « bon enfant » et une réglementation qui nous permettait de mettre en place de nombreuses activités telles que le tournoi de boules, le trial moto, etc... » Ce dernier se revoit encore habillé en père Noël lorsque l'ASL organisait le Noël des enfants de la commune.

Puis, en 2006, c'est Claude Daumur qui aura les rênes de l'association. Il sera suivi en 2011 par son fils Mathieu Daumur.

En 2013, Ludovic Cervera lui succède à la présidence.

Enfin, en 2017, Sylvia Léon est nommée présidente, entourée de Loïc Aubagnac, Pauline Sauvagnac, Alain Léon... Une équipe toujours en place à l'heure actuelle.

festivités de la commune.

Outre les traditionnels bals, banquets, lotos... l'ASL a, tout au long de son existence, mis en œuvre de nouvelles manifestations pour encore et toujours mieux animer la population. Citons par exemple

la belhole (châtaignes) & vin nouveau, la tournée du père Noël dans les maisons des hameaux, les excursions touristiques, les sorties cinéma à Béziers avec les enfants, le concours de pêche, la fête de Pabo, le trail du Castelas... La liste est longue, tant les activités et les organisations de cette association ont été nombreuses et il serait trop long de les développer une à une...

Alors, morceaux choisis :

Le Rallye Touristique

C'est sous l'impulsion de Régis Sauvagnac et celle de son équipe (notamment des estivants qui avaient une maison secondaire à Castanet), que le premier rallye touristique vit le jour, le 13 août 1989.

« Nous étions déjà au « jus », car la tante de Régis, qui habitait dans la région de Lavaur, avait déjà organisé ce genre de circuit découverte. Il s'agissait de sillonner le secteur en voiture où prenait place un équipage de 2, 3, 4 et même 5 personnes.

La réglementation n'était pas aussi stricte que de nos jours, exist notamment la ceinture de sécurité.

Chaque concurrent recevait un « road-book » fait d'énigmes à résoudre, de devinettes, ou de rébus. Ce qui permettait de cheminer d'un point à un autre. On imagine bien l'ambiance qu'il régnait dans les voitures où pilotes et passagers y allaient de leurs suppositions. Les trois premiers équipages recevaient une magnifique coupe et tous les participants une médaille ! », indique Eliane Alliès Sauvagnac.

Le Trial de Castanet

Le départ du premier rallye touristique de Castanet, le 13 août 1989



Epreuve d'équilibre à Giratau

Cet événement est lié à l'envie et à la passion d'Yvan Besse (cf portrait en page 15) pour ce sport d'adresse et d'équilibre. Alors adhérent du Moto-Club de St Gervais-sur-Mare, il décide, après avoir pris contact avec l'ASL, à l'époque présidée par Jean-Paul Alliès, de programmer une épreuve de moto trial durant la fête. Pendant 3 éditions, de 1996 à 1998, plus de 100 concurrents se sont alignés au départ de cette compétition organisée sous l'égide de l'UFOLEP, par une poignée de bénévoles : Michel Canovas, Denis Alliès, Serge Roques, Daniel Cazals et quelques autres... Les zones étaient tracées autour de Castanet,

principalement dans les ruisseaux proches du Nougayrol.

Magali Brondino Alliès se remémore ces acrobaties à moto trial, dans le ruisseau du Capials devant la mairie. « La veille de la compétition, il y avait une démonstration en nocturne avant le bal. C'était grandiose... Suzette Aubagnac, qui habitait juste en face, était aux premières loges.

Il y avait un monde fou. Il faut préciser, qu'alors, les voitures stationnaient depuis le moulin de Nougayrol, jusqu'à 1 km en remontant sur Pabo. C'est dire s'il y avait de nombreux spectateurs. Voir ainsi des concurrents en équilibre sur la roue arrière de leurs engins nous donnait des frissons, c'était vraiment spectaculaire ! ».

*Les motos de trial envahissent
Castanet, le 11 août 1996*



*Zone de trial dans la Mare, près du
moulin du Nougayrol*

La fête de Fagairolles

Imaginée et organisée par Christian Alliès et bon nombre de bénévoles, la fête « champêtre » de Fagairolles battra son plein dans les années 2000 et ce pendant plus d'une décennie.

Les festivités duraient 2 jours, le dernier week-end du mois de juillet. Le four communal était allumé et Claude Daumur endossait le rôle du boulanger. « Je sortais pas moins de 120 pains chaque année » se souvient l'intéressé. « Le samedi soir il y avait le fameux repas « saucisse-aligot » et



La tournée de pains, tout juste sortie du four communal

le lendemain midi la paëlla au feu de bois. Une année, près de 380 repas furent servis ! »

Le dimanche matin, le petit déjeuner aux tripoux laissait la place aux randonnées pédestres, équestres et parcours de VTT. Un tournoi de foot fut également mis en place avec des équipes locales : « les manants de Castanet » contre « les artilleurs du plateau » ! Suivant les années, des démonstrations de tir à l'arc, un ball trap ainsi que des jeux pour les enfants seront également programmés. Ce volet « sportif » fera le bonheur de nombreux autochtones et estivants, en leur permettant de découvrir cette contrée sauvage et ces espaces de montagne.

Malheureusement, la manifestation s'essouffera en terme de fréquentation, avant de disparaître.



La fête de Fagairolles - 30 juillet 2002

La fête 2023

Traditionnellement organisée le deuxième week-end du mois d'août, la fête de Castanet approche à grands pas. Malgré des contraintes et des responsabilités de plus en plus difficile à gérer, ainsi qu'un manque évident de bénévoles, l'équipe de l'ASL s'active pour l'édition 2023.



Trois questions à Sylvia Léon, présidente de l'ASL :

Vous êtes présidente depuis 2017, comment avez-vous vu évoluer la fête ?

C'est vrai que les fêtes n'ont plus l'insouciance passée. D'abord, depuis la Covid, le redémarrage a été compliqué. Ensuite, la réglementation est de plus en plus prégnante. Il nous faut actuellement pour la sécurité payer deux vigiles le samedi, soirée principale. Enfin, pour tout ce qui achat et préparation des repas, la tâche n'est pas aisée et doublée par la mise en place le vendredi et le dimanche d'une bodega où nous servons de la petite restauration faite maison.

Pouvez-vous nous évoquer votre pire et votre meilleur souvenir en tant que présidente ?

Le pire, c'était en 2022. Nous avons été fortement critiqués parce que, faute de disponibilité, nous avons reculé la date de la fête. D'ailleurs, j'en appelle aux bonnes volontés qui voudraient bien rejoindre les rangs de l'association.

Le meilleur, c'est cette petite flamme qui brille dans les yeux des participants et cette convivialité de certaines rencontres.

Qu'en est il des festivités 2023 ?

Pour la programmation 2023, nous avons dû revenir à l'essentiel. Faute de bénévoles, nous avons abandonné la pêche pour les petits. La belote, qui ne correspondait pas toujours avec l'heure de démarrage du loto, incontournable, a également été abandonnée. Les puces, qui ont connues un vif succès pendant 3 ans, se sont essouffées. Mais pas d'inquiétudes, les festivités seront bien là, et se dérouleront pour cette nouvelle édition les 11,12 et 13 août. Concours de pétanque, bodegas, repas, loto et bien sur le bal devraient ravir petits et grands...

Au moment de conclure cet article, il nous paraît bien évident que la mémoire collective n'est pas tout à fait une science exacte. Certain(e)s ont été marqués par telles ou telles choses, d'autres par des situations, voir par des ressentis. C'est pourquoi, malgré notre volonté d'être efficace et précis, quelques éléments du puzzle « festif » sont un peu flous. Peut-être même que certaines pièces manquent et sont en votre possession ? A vous de nous les indiquer...

Quoiqu'il en soit, comme le dit cette citation de Freud : « les souvenirs oubliés, ne sont pas perdus ». Nous espérons que cette lecture aura fait remonter en vous ce parfum singulier qu'a le passé festif de notre commune.

Que la fête



commence !

Nous remercions sincèrement les interlocuteurs que nous avons sollicités et qui ont répondu avec beaucoup de gentillesse et de bienveillance à nos questions, et qui n'ont pas hésité à fouiller dans leurs archives personnelles pour nous aider, notamment, dans la chronologie : Eliane Alliès Sauvagnac, Henri Alliès, Jean-Paul Alliès, Joëlle Alliès, Max Allies, Odile Allies, Yvan Besse, Magali Brondino Alliès, Claude Daumur, Alain Léon, Sylvia Léon.



Avec l'arrivée de l'été, à vous la casquette, la crème solaire ou le chapeau de paille. Tous ces accessoires vous sont nécessaires ? Vous ne vous posez même plus la question !? Éh bien, que ce soit pour la tête ou pour la terre, les principes sont les mêmes... si, si vous allez comprendre !

Le PAILLAGE =>

Le Chapeau de Paille pour vos Plantes

Non, non, en ces temps de sécheresse, ne partez pas négatif : lisez, adhérez ou pas, mais au minimum TESTEZ et faites vous votre idée sur la question !

- Combien d'épaisseur ?

Minimum 15 cm de matière : attention si ce n'est pas assez épais les plantes non désirées vont refaire surface et l'humidité s'évaporer.

- Quand recouvrir la terre ?

- A partir du printemps : la température du sol doit se trouver proche des 15/20 degrés pour que les racines de vos plants puissent se développer correctement.

- Juste après avoir désherbé : en effet, le fait de couvrir le sol empêche la lumière de passer et donc les adventices (plantes non désirées) de re-sortir : faites le test dans le noir ! très peu de choses poussent, donc si vous couvrez avec un paillis : à vous la tranquillité !

- S'il s'agit de pied en pot : planter, arroser et pailler tout autour de votre plant, jusqu'à la tige.

- S'il s'agit de graines : semer et pailler uniquement quand le plant est bien sorti.

- Avec quoi protéger la terre ?

- De la paille (plutôt que du foin) : peu

cher et ne contient pas ou peu de graines non voulues qui finiront par germer dans le foin.

- Des copeaux de bois (branchages coupés en petits morceaux ou BFR) : attention à limiter l'apport de branches provenant de résineux (qui appauvrissent en acidifiant le sol).

- De la tonte / du gazon : soit peu épais (moins de 5 cm), soit en mélangeant à des copeaux de bois et/ou de la paille. Attention, si l'herbe est trop épaisse et humide, l'ensemble va fermenter et moisir ! Sèche ou mélangée à autre chose, l'herbe c'est parfait car elle apporte de l'azote qui permet de créer la chlorophylle et booste la pousse de votre plante !

- Des feuilles en décomposition : préférer les feuilles d'arbres fruitiers. Attention au feuillage de châtaignier, trop tannique et qui appauvrit le sol d'un jardin.

- D'autres matières organiques comme du crottin de cheval, etc... Là il s'agit d'un apport important en matière, jamais en paillage ! C'est donc un engrais, c'est à dire de l'énergie pure pour votre plante : à saupoudrer et/ou à enfouir en petite quantité pour que la plante y puise ce dont elle a besoin au fur et à mesure (à renouveler 1 à 3 fois dans l'année par exemple). En paillage, vous pouvez faire l'effet inverse : non pas protéger mais tuer !

++ L'idéal est de mélanger les différents paillis pour équilibrer l'apport azote/carbone. Vos plantes sont comme vous, elles ont besoin de légumes, de protéines et de féculents pour être en bonne santé !

Où recouvrir :

- Au jardin/potager.
- Au pied de vos fruitiers (sur 20 cm de diamètre autour du tronc).
- Au pied de vos haies et plantes ornementales.
- Dans une jardinière et/ou un pot.

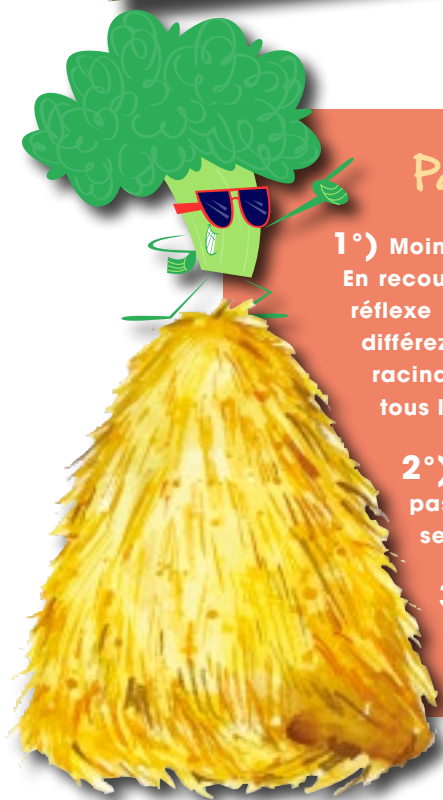


Passez l'été SEREIN : les ++ du paillage

1°) Moins d'eau consommée : un pied de tomate c'est 1L par jour minimum par pied. En recouvrant le sol, il reste humide : vous arroserez en moyenne tous les 3 jours. Bon réflexe avant d'arroser : soulevez la paille au pied du plant, si celle-ci est humide, différez encore d'une journée, la plante va avoir tendance à développer son système racinaire et chercher l'eau plus bas. N'habituez pas votre pied à recevoir de l'eau tous les jours, il ne saura plus quoi faire sans vous, son système racinaire sera faible.

2°) Paillez et arrosez tous les 3 jours : il se développera en profondeur, il n'aura pas de stress hydrique car un peu de fraîcheur à son pied et il cherchera l'eau par ses propres moyens un peu plus en profondeur.

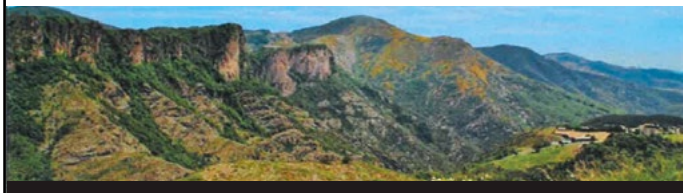
3°) Moins de travail à faire : pas besoin de se baisser tout l'été et de gratter la terre sèche pour enlever les mauvaises herbes, si le paillis est suffisamment épais (min 15 cm), seul le plant que vous aurez planté poussera !





Canard • Volaille • Lapin • Agneau
Foie Gras • Conserves • Découpe

Valérie et Thierry AUBAGNAC
22, avenue de Lattre de Tassigny - 81230 Lacaune
06.07.57.55.88 • 05.63.37.91.89
aubagnacvalerie@gmail.com



La Ferme du Devès

- ☼ Table paysanne sur réservation
- ☼ Gîte d'étape et de séjour
- ☼ Accueil social et pédagogique
- ☼ Vente directe œufs et poulets bio
- ☼ Guinguettes et ateliers artistiques
- ☼ Stages de ressourcement



Le Devès par Ginestet - 34610 Castanet le Haut
06 82 69 24 21 • lafermedudevès@gmail.com



MAISON
AUBAGNAC
— Chips et frites —

SAS A.D PATATE
Siege social : 12, rue du mail - Lieu-dit Pabo
34610 Castanet-le-Haut
Tél. : 07 86 31 50 11 - 06 48 81 02 91



40 ans
d'expérience
à votre
service

Artisan **PLOMBIER**
Étienne Messana

Plomberie • Chauffage
Électricité • Climatisation

Ginestet - 34610 Castanet le Haut

06.24.29.21.59

Bois de chauffage
toute
dimensions
hetre, chene, etc.
livraison
gratuite

Portailier Laurent

élagage
taille douce et raisonnée
démontage dangereux

entretiens de jardin
taille de haie
débroussaillage
évacuation de végétaux
maçonnerie paysagère

portail et clôture
pose de portail
pose de clôture

travaux pelle mécanique
terrassment
fondation
création de chemin
tranchée

Devis gratuit

06 79 07 26 14

laurentportailier34610@gmail.com

Kevin
Multiservices

Espaces Verts

Bricolage

06 43 54 59 26
kevinp190258@gmail.com

Devis gratuit

Carnet d'adresses

URGENCES

SDIS34 Pompiers

Centre de Saint Gervais sur Mare

Tél : 04 67 23 61 07



Électricité

ENEDIS : 09 72 67 50 34

Eau

Syndicat Intercommunal Mare Et Libron

Tél : 04 67 23 60 40 - Fax : 04 67 23 60 40

GENDARMERIE

St-Gervais-sur-Mare

Tous les mardis matin

Services de PROXIMITÉ

Epicier :

Jean-Luc SAUMADE :

Jeudi 11h30 à Castanet puis à 12h30 à Pabo

Boulangers :

Viennoiserie BELLOUBET :

Vendredi 11h15 à Castanet puis à 11h45 à Pabo

SANTÉ

Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Gervais sur Mare

Secrétariat Médecins : 04 67 23 60 51

- Dr Renaud MAUREL
- Dr Chloé LOEFFLER

Cabinet infirmier :

Mme Karine MARQUEZ : 06 32 21 88 12

ASALÉE : 07 54 37 47 73

M Grégory CNIGNIET : 06 27 74 03 41

Cabinet kinésithérapeute ostéopathe : 04 67 95 40 44

Dentiste • M Bruno BALME BERGER : 04 67 95 66 11

Sage-femme • Mme Agnès COUPIAC : 06 80 24 61 37

Agence Départementale de Bédarieux

Assistantes sociales du secteur

sur rendez-vous au 04-67-67-47-10.

Mme DURAND Stéphanie et Mme CRIADO Karine

PHARMACIE

St Gervais sur Mare : 04.67.23.60.42

Murat sur Vèbre : 05.63.37.41.10

ÉCOLES

PABO : 04.67.23.66.87

PLAISANCE : 04.67.23.64.08

Horaires Ouverture • Année 2022-2023

Accueil périscolaire : 8h15 - 8h35 • 16h30 - 17h

Accueil scolaire : 8h45 - 12h05 • 13h50 - 16h30

L'école ouvre ses portes 10mn avant le début des cours.

DÉCHÈTERIE - ENCOMBRANTS

Déchèteries :

Saint Étienne d'Estréchoux : 04.67.23.76.66

Lacaune : 05.63.74.15.64

La Salvetat : 04.67.97.08.25

Encombrants :

Récupérez et remplissez une feuille de demande de passage à la mairie ou imprimez la à partir du site castanetlehaut.fr. La collecte des encombrants passera selon le calendrier suivant (à récupérer en mairie ou sur le site) :

CALENDRIER DES SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS 2023

Toutes les déchèteries du territoire sont gérées par Tiffy. Marsatgarnauds : 05 63 81 21 00 - www.tiffy.com

	Anglès 05 63 51 49 90	Lacaune 05 63 74 15 64	La Salvetat 04 67 97 08 25
Ma	7h-18h	9h à 12h	Ferme
Me	7h-18h	9h à 12h	Ferme
Je	Ferme	Ferme	Ferme
Ve	7h-18h	9h à 12h	Ferme
Di	Ferme	Ferme	Ferme

Une question sur le tri ou sur les jours de ramassage des ordures ménagères ?
05 33 14 09 25 - www.ccdm.fr

- Encombrants secteur La Salvetat (sauf secteur Li-Nac)
- Encombrants secteur Murat (sauf secteur Li-Nac)
- Encombrants secteur Lacaune (sauf secteur Li-Nac)
- Encombrants secteur Anglès (sauf secteur Li-Nac)
- Encombrants exceptionnels Castanet et Roze (ou compris dans Murat)

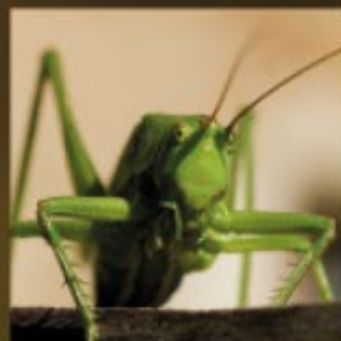
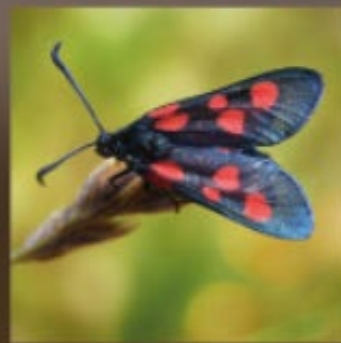
Carton des encombrants Lacaune : tous les jours-tous l'année (sauf 15 février collecté le vendredi avec les cartons)

Cartons hors Lacaune

- Service de lavage des bacs à ordures ménagères
- Jours fériés (la collecte des ordures ménagères a lieu le jour suivant ou précédent.)
- Vacances scolaires

23 Jours fériés (la collecte des ordures ménagères a lieu le jour suivant ou précédent.)

23 Jours fériés (la collecte des ordures ménagères a lieu le jour suivant ou précédent.)



Reflets

Bulletin municipal n° 59 de la commune de Castanet le Haut, imprimé par nos soins à 250 exemplaires, sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEFC



Directeur de la publication : **Max Allières** - Responsable de la communication : **Anthony Allières**
Coordination éditoriale : **Florence Bousquet** - Conception Graphique : **Ysoweb** - 07.72.13.00.69
Contact Mairie : 04.67.23.60.49 - Mail : castanetlehaut@orange.fr
Equipe rédactionnelle : **Max Allières, Anthony Allières, Dominique Allières, Florence Bousquet**
Rédaction des comptes rendus de conseils municipaux : **Sylvie Aubagnac**

Crédits photographiques :

- couverture : **Anthony Allières, Yves Peyrot, D.R.**
- pages internes : **Anthony Allières : P3-P7-P9-P10-P11-P16-P21-P22, Jean-Claude Allières : P9-P22, Jean-Paul Allières : P6, Max Allières : P30, Pierre Allières : P16-P27-P31-P32, Loïc Aubagnac: P4, Laetitia Besse : P16, Florence Bousquet : P6-P8, D.R. : P8-P13-P14-P15-P24-P25-P26-P29-P31-P32-P33, Elena Guth : P35, Sylvia Léon : P33, Roger Martinez : P3-P7, Gaëlle Monti : P6-P20, Flora Signoles : P21.**